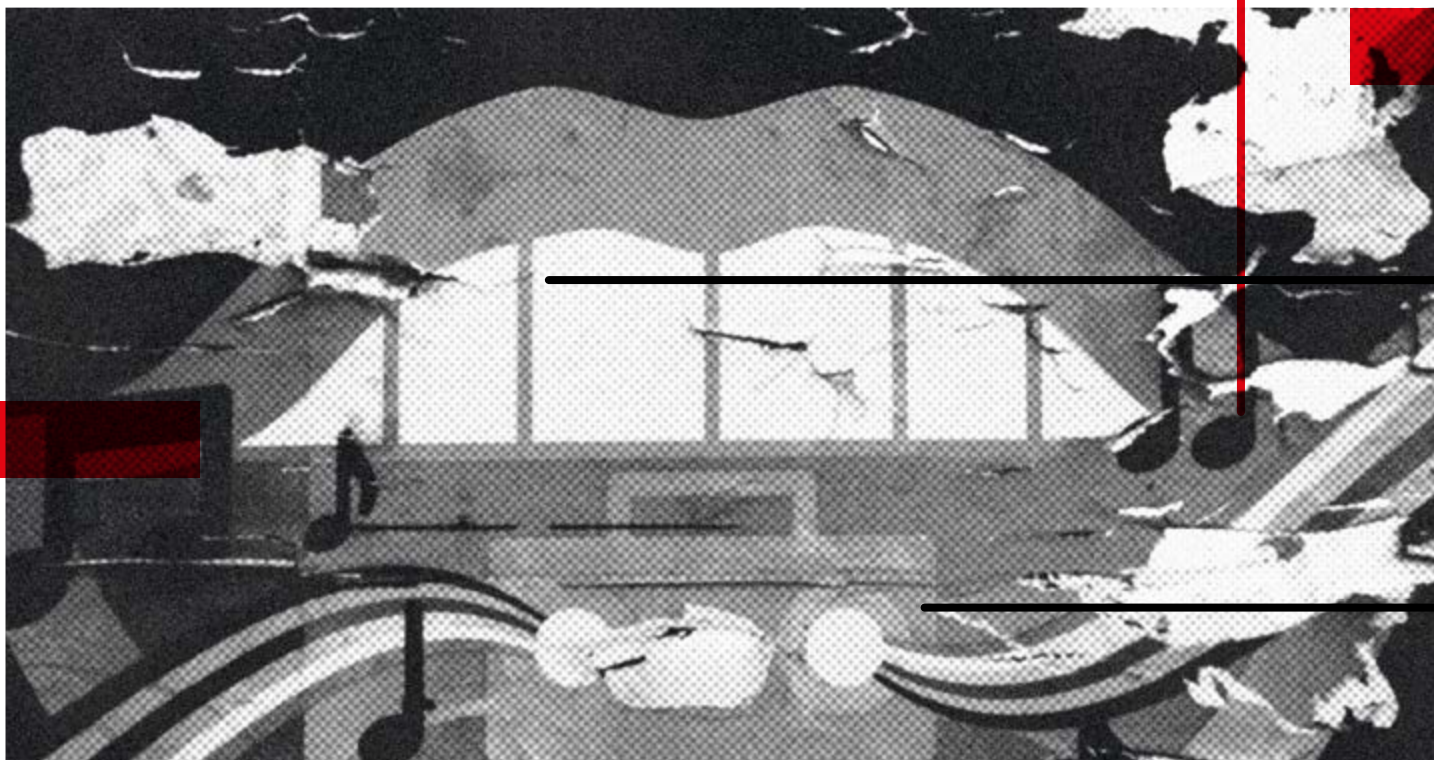


RAPPORT D'ACTIVITÉ



2021



Caisse nationale de retraite complémentaire des artistes-auteurs

IRCEC

- 03 Édito
- 04 L'IRCEC
- 05 Chiffres clés
- 06 Faits marquants
- 09 Action sociale
- 10 Administration

Baromètre des régimes

- 12 Le RAAP, un régime dynamique
- 18 Le RACD, modèle de stabilité
- 20 Le RACL, toujours proactif

Finance et organisation

- 22 Comptes sociaux
- 28 Gestion financière et immobilière
- 30 Stratégie financière
- 32 Vos représentants
- 34 Organigramme

ÉDITO

PATRICK LEMAÎTRE

PRÉSIDENT DE L'IRCEC ET PRÉSIDENT DU RAACL

Il y aura bien évidemment un avant et un après Covid-19. L'année qui a suivi l'entrée du virus dans nos vies s'est montrée cruelle, nous privant brutalement de certains de nos confrères. Elle s'est aussi révélée difficile pour les mélomanes, les adeptes des *dancefloors* et des salles de théâtre, mais surtout pour les professionnels du secteur qui, pour beaucoup, n'ont pu reprendre une activité « normale » que récemment.

Nous autres, artistes-auteurs, vivons de l'exploitation commerciale de nos œuvres, nous sommes à l'origine de cette grande chaîne portée par la création culturelle. C'est avec une vive inquiétude que j'observe la situation : d'abord en tant que créateur,

L'optimisme se marie bien avec la vigilance.

ensuite en tant que « consommateur » de biens et d'événements culturels, mais surtout en tant qu'administrateur de la Caisse nationale de retraite complémentaire des artistes-auteurs. Les arbitrages en matière de placements financiers au sein des régimes de l'IRCEC, par exemple, prennent une tonalité très sérieuse quand on sait que chacune de nos décisions pourra influencer les perspectives de nos régimes de retraite complémentaire.

Nous sommes tenus de garder un œil grand ouvert sur notre situation actuelle quand l'autre tend vers l'horizon. Une affaire de juste équilibre – une gymnastique compliquée – entre les préoccupations de terrain et l'avenir de nos professions.

Aux côtés des artistes-auteurs depuis 1997 au sein du RAACL et de l'IRCEC, et président de l'IRCEC depuis presque deux ans, je ne me lasse pas de cet engagement qui, par petites touches, ancre notre Caisse dans la grande Histoire de la protection sociale. Non sans fierté, je me souviens que ce sont les créateurs du lyrique qui, les premiers, ont posé en 1961, en créant le RAACL, la pierre angulaire de ce qui allait devenir l'IRCEC telle que nous la connaissons.

L'année 2022 sera l'occasion de fêter, ensemble, les soixante années d'existence de notre Caisse de retraite complémentaire. Ce n'est pas faire abus d'optimisme que de nous souhaiter une année 2022 colorée, rythmée de rires, d'applaudissements et de mélodies. L'optimisme se marie même plutôt bien avec la vigilance. Car oui, les administrateurs restent sur leurs gardes : l'autonomie de la Caisse et de nos trois régimes professionnels est un héritage précieux que nous avons su défendre à maintes reprises. Encore une chose que la Covid ne nous prendra pas : notre capacité à nous mobiliser !



L'IRCEC, PAR ET POUR LES ARTISTES-AUTEURS

Administrée par et pour les professionnels de la création, l'IRCEC est la Caisse nationale de retraite complémentaire des artistes-auteurs. Chargée de gérer le RAAP, le RACD et le RACL, l'institution fêtera ses 60 ans en 2022.

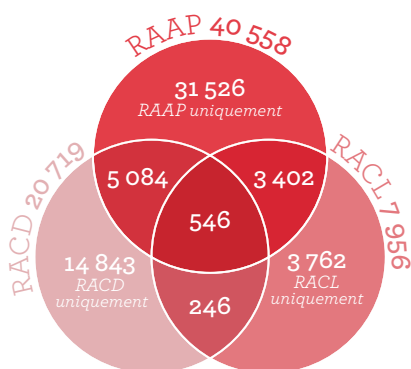
19
62

Création de l'IRCEC

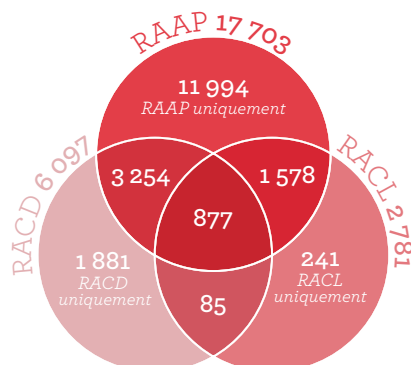
20
12

L'IRCEC devient une
Caisse nationale autonome

NOMBRE DE COTISANTS
AU 31 DÉCEMBRE 2021



NOMBRE DE PRESTATAIRES*
AU 31 DÉCEMBRE 2021



(*) Prestataires de droits propres et bénéficiaires de droits dérivés.

Rattachés au régime général pour leur retraite de base, les artistes-auteurs professionnels cotisent pour leur retraite complémentaire auprès de l'Institution de retraite complémentaire de l'enseignement et de la création, plus connue sous son acronyme IRCEC. Cet organisme de sécurité sociale gère trois régimes complémentaires dotés, chacun, d'une autonomie comptable: un régime commun à l'ensemble des artistes-auteurs professionnels (le RAAP) et deux régimes spécifiques, l'un réservé aux auteurs et compositeurs dramatiques et aux auteurs de cinéma et de l'audiovisuel (le RACD) et l'autre dédié aux auteurs et compositeurs lyriques (le RACL).

UN RÉGIME COMMUN ET DEUX SPÉCIFIQUES

Le RAAP s'impose à tous les artistes-auteurs ayant atteint le seuil d'affiliation (9 135 euros en 2021): auteurs graphiques, plastiques ou photographiques, écrivains ou traducteurs littéraires, auteurs et compositeurs d'œuvres musicales, dialoguistes de doublage, auteurs et compositeurs dramatiques et non dramatiques, auteurs de spectacles vivants et auteurs de films.

Le RACD s'adresse, lui, aux auteurs et compositeurs dramatiques du cinéma, de l'audiovisuel et du spectacle vivant, dès le premier euro.

Enfin, le RACL concerne les auteurs-compositeurs lyriques et les dialoguistes de doublage ayant atteint le seuil d'affiliation (2 737 euros en 2021).

SOLIDARITÉ INTER-GÉNÉRATIONNELLE

Les trois régimes complémentaires gérés par l'IRCEC (RAAP, RACD et RACL) sont partie prenante du système de retraite par répartition. Ils s'appuient sur le principe de la solidarité intergénérationnelle: les cotisations des actifs actuels servent ainsi au paiement des retraites des anciens.

SERVICE PUBLIC

L'IRCEC est un organisme de droit privé exerçant une mission de service public. Son fonctionnement administratif et financier est régi par le code de la Sécurité sociale. Les règles des régimes RAAP, RACD et RACL, dont elle assure la gestion, sont également fixées par décrets et arrêtés. Son directeur peut émettre des contraintes directes pour le recouvrement des cotisations obligatoires.

UN MAILLAGE DE PARTENAIRES

Les déclarations sociales de revenus artistiques et les cotisations des artistes-auteurs au titre du régime de base sont enregistrées depuis le 1^{er} janvier 2020 par l'Urssaf Limousin. L'appel de cotisations RAAP, édité au dernier trimestre, se base sur le montant de l'assiette sociale déclarée par l'auteur auprès de l'Urssaf. L'IRCEC recueille également des informations de la part des organismes de gestion collective (Sacem, SACD, Scam) et de professionnels (producteurs audiovisuels). La Maison des artistes (MdA) et l'Agessa continuent d'assurer les missions afférentes à l'affiliation des artistes-auteurs ainsi que les déclarations et paiements relatifs aux revenus antérieurs à 2019.

LES CHIFFRES CLÉS DE 2021

39
salariés

50
administrateurs

76 429
adhérents

NOS ADHÉRENTS

59 409
cotisants



64 %
d'hommes



36 %
de femmes

19 910
retraités et réversions



64 %
d'hommes



36 %
de femmes

TRAITEMENT DES DEMANDES ÉCRITES

105 492
demandes écrites



20 %
de courriers postaux



44 %
de courriers
électroniques



36 %
de messages depuis le
formulaire de contact

TRAITEMENT DES LIQUIDATIONS DE RETRAITE

2 718
demandes de pension
de droits propres

44 %
des dossiers
traités sous 3 mois

45 %
des dossiers traités
entre 3 et 6 mois

352
demandes
de réversion

96 %
des dossiers
traités sous 3 mois

2 %
des dossiers traités
entre 3 et 6 mois

LES FAITS MARQUANTS DE 2021

1



PASSAGE DE RELAIS À LA TÊTE DE L'IRCEC

Patrick Lemaître, auteur-compositeur et président du RACL, est président de l'IRCEC depuis le **1^{er} janvier 2021**.

Élu par les administrateurs de l'IRCEC au mois de décembre 2020, il succède à Luc Béraud (à droite sur la photo), scénariste et réalisateur, qui continue d'assurer la présidence du RACD.

Compositeur lyrique et sociétaire définitif de la Sacem depuis 1978, Patrick Lemaître en a été administrateur dès 1997, puis vice-président et trésorier. En parallèle, il s'est beaucoup investi au sein du Syndicat national des auteurs et des compositeurs (Snac) et de l'Union nationale des auteurs et compositeurs (Unac). C'est également en 1997 qu'il a intégré le Conseil d'administration du RACL, et quelques années plus tard celui de l'IRCEC. Attaché à l'indépendance des régimes au sein de notre Caisse, mais aussi à l'autonomie de gestion de l'IRCEC, Patrick Lemaître préside l'IRCEC et le RACL, le premier des trois régimes à avoir été créé par les artistes-auteurs, en 1961.

➤ Cette passation a fait l'objet d'un article dans *IRCEC Le Mag* d'avril 2021, à lire sur notre site www.ircec.fr/wp-content/uploads/2021/04/ircec_lemag_avril2021.pdf

2

RECONDUCTION DE L'AIDE COVID

L'enveloppe de 1 million d'euros destinée à l'aide financière pandémie (AFP) en 2020 a été **reconduite pour 2021 aux mêmes conditions** (lire page 9). Cette aide sociale intervient pour l'adhérent en complément des autres fonds de soutien, aides et soutiens exceptionnels.

Pour rappel, l'AFP a été votée le 25 mai 2020 à l'unanimité des Conseils d'administration de la Caisse et des trois régimes complémentaires afin d'épauler nos adhérents dans un contexte sanitaire et économique difficile, lié à la pandémie Covid-19. Cette mesure, très encadrée, respecte la pérennité des régimes et le versement des pensions futures.

3

DÉCLARATION EN LIGNE DES PROFESSIONS

Depuis le **mois d'avril 2021**, nos cotisants sont tenus de renseigner leur profession principale d'artiste-auteur dans leur espace adhérent. L'enregistrement de cette information permet de mettre à jour leur dossier et, parallèlement, aide au pilotage des régimes et à la réalisation de statistiques.

Nos adhérents peuvent, si leur situation évolue, corriger leur profession (accès au formulaire depuis la page « Mes informations » ou en cliquant sur vos *Nom Prénom* en haut à droite). Particularité pour les cotisants issus de l'une des quatre professions suivantes - photographe du livre, écrivain, traducteur littéraire, auteur/scénariste de bande dessinée -, une case leur est proposée pour indiquer si plus de la moitié de leurs droits d'auteur perçus l'année précédente sont issus de l'exploitation de livres publiés à compte d'éditeur.

4 C'EST DANS LA POCHE

Visualiser sa carrière et ses droits pour tous ses régimes de retraite, n'importe où et n'importe quand, c'est possible en téléchargeant l'application « Mon compte retraite » sur son smartphone (gratuitement sur App Store ou Google Play). Les retraités y trouveront informations de paiements et attestations fiscales.

Pour créer un compte, il faut reprendre l'identifiant et le mot de passe déjà enregistrés sur le site www.info-retraite.fr ou sur FranceConnect.

➤ Plus d'infos sur www.info-retraite.fr

6 UN CHATBOT POUR NOS ADHÉRENTS

Afin d'épauler nos adhérents dans leur quête d'informations, l'IRCEC met à leur disposition, **depuis l'été 2021**, un chatbot sur son site www.ircec.fr. Cet outil, très simple d'utilisation, permet de naviguer plus facilement dans notre Foire aux questions.

7 UN NOUVEAU PRÉCOMPTE

Depuis le **1^{er} juillet 2021**, la Société civile des auteurs multimédia (Scam) précompte la cotisation RAAP sur les droits qu'elle collecte, à hauteur de 4%. Il s'agit d'un acompte de la cotisation RAAP 2022. Cette initiative vise à éviter aux auteurs concernés d'avoir à régler en différé leur cotisation obligatoire. Ils pourront être amenés, fin 2022, à régulariser les cotisations sur les droits d'auteur qui n'auraient pas été soumis au précompte.

5 CLAP DE FIN POUR LE RÈGLEMENT PAR CHÈQUE

Dépourvu de dispositif d'authentification, le chèque n'est pas suffisamment fiable (risques de fraude, etc.) pour continuer à être accepté par les organismes de sécurité sociale. Son utilisation occasionne par ailleurs des frais de traitement non négligeables, reportés sur tous les cotisants.

À compter de l'année 2021, l'IRCEC accorde la priorité au paiement dématérialisé. Dans l'espace adhérent, entièrement sécurisé, chacun peut régler ses cotisations par carte bancaire et mandat SEPA, en une ou plusieurs fois, opter pour le mode de prélèvement mensuel ou, à compter de 2022, pour un échéancier de paiement (sur 3, 6 ou 9 mois).

8 DISTINCTION



Angela Alves, directrice de l'IRCEC, a reçu la médaille Beaumarchais, qui vise à honorer les personnalités ayant œuvré pour les auteurs et la création. Elle a été décorée au titre de la promotion 2021, au terme d'une cérémonie organisée dans les jardins de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), en **septembre 2021**.

9 HARMONISATION DE VOS DÉCLARATIONS

Dans le cadre de la lutte contre la fraude aux cotisations sociales obligatoires, les organismes de protection sociale, parmi lesquels les caisses de retraite, sont tenus d'effectuer des contrôles à partir des fichiers qui leur sont transmis par services fiscaux (DGFIP). À l'automne 2021, nous avons procédé à un croisement entre les données fiscales et la déclaration des revenus artistiques, ici concernant l'année de déclaration 2020 sur les revenus perçus en 2019.

La campagne d'information menée sur le mois d'octobre visait à permettre aux adhérents qui ne nous auraient pas déclaré l'intégralité de leurs revenus artistiques perçus en 2019 de réparer cet oubli afin de pouvoir procéder à l'envoi d'un nouvel appel rectificatif de cotisations RAAP 2020.

10 INVESTIR DE MANIÈRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Convaincue qu'un organisme de protection sociale disposant de réserves ne peut se désintéresser de la nature de ses placements, l'IRCEC a rejoint les signataires des Principes pour l'investissement responsable (PRI) en décembre 2021. Lancé à l'initiative des Nations unies et de grands investisseurs institutionnels, ce réseau regroupant près de 4 000 signataires dans le monde, dont 300 en France, se fixe pour objectif d'œuvrer dans un système financier plus soucieux des normes sociales, environnementales et de gouvernance. Cette adhésion marque une étape importante dans une démarche initiée par la Caisse en 2017 et poursuivie depuis de façon progressive et pragmatique (*lire aussi page 30*).

REPRISE DES RENCONTRES EN PRÉSENTIEL

OCTOBRE – La mise à l'arrêt de nos ateliers-rencontres, pandémie oblige, a pris fin avec l'invitation de notre partenaire lillois, le centre de ressource La Malterie, à venir animer une session sur la retraite. La Malterie est une structure de soutien à la recherche et à l'expérimentation artistique dans les domaines des arts visuels et des musiques actuelles, qui existe depuis vingt ans.

NOVEMBRE – C'est dans le local parisien de l'Union des photographes professionnels (UPP), situé dans le même arrondissement que le siège de l'IRCEC, que notre responsable juridique, Victor Galvao, a animé un atelier sur la retraite complémentaire. Une rencontre retransmise en direct sur Facebook afin de répondre aux exigences sanitaires et de toucher le plus grand nombre d'artistes-auteurs.

NOVEMBRE – La directrice de l'IRCEC, Angela Alves, a été conviée pour animer la partie « retraite complémentaire » du premier séminaire organisé à Paris par l'Union nationale des auteurs et compositeurs (Unac).



LES RÉGIMES DE L'IRCEC TOUJOURS AUSSI SOLIDAIRES

Chaque année, l'IRCEC consacre une partie de son budget au soutien de ses adhérents traversant des difficultés financières ou sociales, après étude approfondie de leurs dossiers. En 2021, en plus des subsides accordés par les trois régimes, la Caisse a maintenu l'aide financière pandémie (AFP).

L'IRCEC, en tant qu'organisme de sécurité sociale, assure un rôle d'accompagnement et d'entraide pour ses adhérents. Par délégation, les régimes RAAP, RACD et RACL étudient les demandes d'aide reçues en accord avec le règlement d'action sociale. L'assistante de service social analyse la situation globale de l'adhérent et l'amène, le cas échéant, à déposer une demande auprès de la Commission des affaires sociales du régime dont il dépend. Chaque commission statue sous couvert de confidentialité.

En 2021, sur les trois régimes, 91 dossiers ont été examinés, soit 97 de moins qu'en 2020. Cette diminution s'explique, *a priori*, par la mise en place de fonds de solidarité exceptionnels par divers organismes du secteur, dont l'IRCEC avec

le dispositif d'aide financière pandémie (AFP). Au total, 73 demandes ont été acceptées, la plupart des dossiers ayant été déposés par des cotisants (84 % au RAAP, 89 % au RACD et 90 % au RACL). L'aide moyenne par adhérent s'est élevée à 1 335 euros au RAAP, 3 913 euros au RACD et 2 650 euros au RACL.

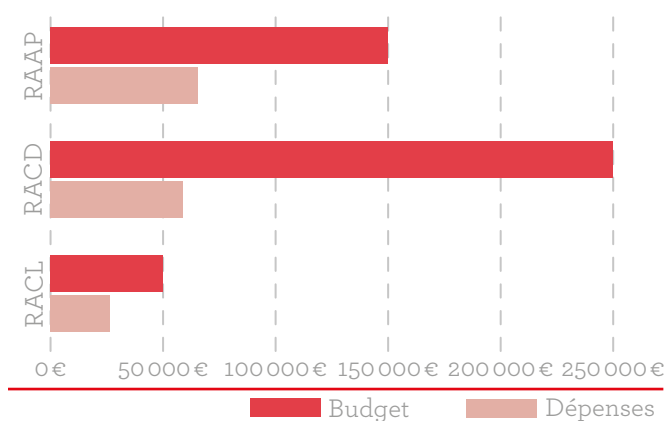
En parallèle, l'IRCEC a maintenu un dispositif exceptionnel mis en place en 2020: l'aide financière pandémie, budgétée à hauteur de 1 million d'euros pour 2021 sur approbation du Conseil d'administration. L'AFP aide notamment les adhérents de l'IRCEC à régler les cotisations appelées au titre des régimes de retraite complémentaire ou à subvenir aux besoins de la vie quotidienne.

En synthèse, 1 042 demandes d'AFP ont

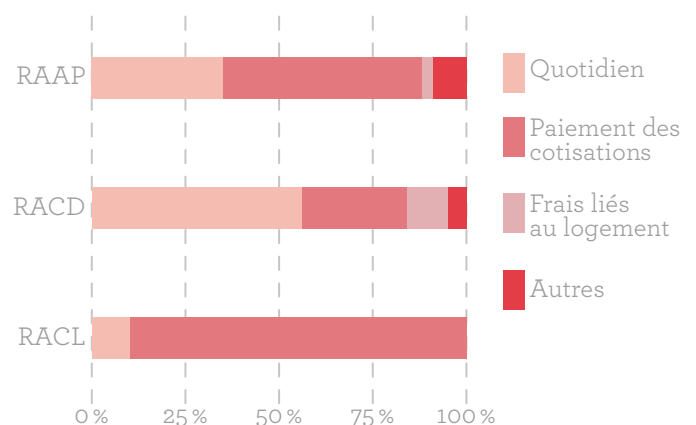
été traitées par l'IRCEC en 2021, parmi lesquelles 364 l'ont été favorablement. Les principaux motifs de rejet sont le fait de ne pas être à jour des cotisations sociales IRCEC avant 2021 ou d'avoir perçu des aides par un autre organisme (hors aide de l'État), ou encore le fait d'avoir déjà bénéficié de l'AFP moins d'un an auparavant. Le montant des aides accordées atteint 358 542 euros.

À compter du 1^{er} janvier 2022, les Conseils d'administration n'ont pas souhaité renouveler le dispositif d'AFP, compte tenu de la baisse des demandes constatée entre 2020 et 2021. Mais, sachant que les effets de la crise sanitaire dus à la Covid-19 risquaient de persister en 2022, les administrateurs ont renforcé les budgets des Commissions des affaires sociales des régimes.

DOTATIONS ET DÉPENSES DE L'ACTION SOCIALE EN 2021



MOTIFS DES DEMANDES EN 2021



RAAP



49 dossiers acceptés
14 dossiers rejetés

RACD



15 dossiers acceptés
3 dossiers rejetés

RACL



9 dossiers acceptés
1 dossier rejeté



« UNE PASSATION DANS LA CONFIANCE »

Directrice générale de l'IRCEC durant sept ans, Angela Alves partage sa vision des temps forts de l'année 2021 avec Victor Galvao, son successeur nommé au 1^{er} février 2022 au terme d'une passation anticipée.

Angela, vous avez œuvré au total dix-sept ans auprès des artistes-auteurs...

A.A. • Une belle aventure professionnelle et personnelle depuis 2004, effectivement ! Juriste de formation, j'ai eu la chance de pouvoir guider l'institution jusqu'à obtenir le statut de Caisse nationale d'Assurance vieillesse autonome en 2012 et la mise en place d'une nouvelle gouvernance, à savoir un conseil pour l'IRCEC et trois conseils pour les régimes, ce qui représente une cinquantaine d'administrateurs. La collaboration étroite et en confiance avec les Conseils d'administration m'a permis de mener à bien la mise en place de la participation SOFIA, via le droit de prêt en bibliothèque pour diminuer la cotisation des auteurs du livre, ou encore la prise en charge producteur pour les cotisations des auteurs de l'audiovisuel. J'ai été nommée directrice de l'IRCEC en avril 2015. Très rapidement, il a fallu revoir les modalités du RAAP pour s'adapter à la législation européenne et à la situation des créateurs. Au même moment, l'IRCEC s'est engagée dans

une politique de dématérialisation qui porte aujourd'hui ses fruits.

Certains projets se sont inscrits dans l'histoire de l'IRCEC d'une manière moins prévisible ?

A.A. • Bien sûr. L'IRCEC a notamment dû se positionner sur le projet de régime universel de retraite lancé sous le précédent quinquennat. Les administrateurs sont montés au créneau pour défendre les spécificités des régimes professionnels. La crise de la Covid-19 a souligné, depuis, le sens de ce combat : en mai 2020, l'IRCEC a créé une aide financière pandémie pour aider les adhérents à régler leurs cotisations (environ 1,35 M€ en 2020-2021). Elle a pu être mise en place rapidement, compte tenu de la proximité de l'IRCEC avec son public. Mon successeur, responsable juridique et institutionnel de l'IRCEC depuis six ans, bénéficie de l'entière confiance des administrateurs et de la mienne et saura faire preuve du même sens de la réactivité et d'humanité, essentiel dans ce poste. Cette transmission se passe dans la confiance.

Quel projet restera, pour vous, attaché à l'année 2021 ?

A.A. • Le Conseil d'administration de l'IRCEC attache une attention particulière au déploiement de systèmes de précompte des cotisations, afin de faciliter la trésorerie des artistes-auteurs et assurer un recouvrement optimal des cotisations obligatoires. C'est ainsi que, depuis 2005, une prise en charge d'un quart de la cotisation RAAP est prévue lorsque l'auteur est en contrat avec un producteur audiovisuel. Cette obligation, d'abord limitée au secteur dramatique (fiction, animation), a été étendue à tout l'audiovisuel en 2020. Un précompte de la cotisation RAAP a été mis en place en juillet 2021 pour les auteurs percevant des droits de la Société civile des auteurs multimédia (Scam). 2021 a aussi été une année de crise sanitaire, marquée par une forte mobilisation des Conseils d'administration et des services de l'IRCEC pour accompagner au mieux les auteurs (aides sociales, échéanciers de cotisations, liquidation accélérée des pensions de retraite afin d'éviter les ruptures de revenus, etc.).

OBJECTIF DÉMAT'

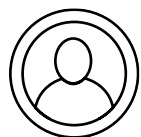
L'IRCEC bénéficie, depuis 2017, d'un système d'information plus performant. Les adhérents peuvent régler en toute sécurité leurs cotisations en ligne, télécharger des attestations, prendre rendez-vous avec un conseiller, etc. Ils peuvent aussi consulter le nombre de points cotisés durant leur carrière et effectuer une simulation sur le site www.info-retraite.fr, qui centralise les informations des caisses de retraite. Nos adhérents se sont vite emparés de ces opportunités : 58 800 artistes-auteurs ont ainsi activé leur espace privé depuis l'ouverture du service. Ce dynamisme se retrouve parmi les maisons de production du cinéma et de l'audiovisuel, parmi lesquelles 3 747 ont créé leur compte producteur. Avec 39 salariés pour 76 429 adhérents répartis sur trois régimes, l'IRCEC privilégie la dématérialisation des échanges. La prise en main par les artistes-auteurs des opportunités offertes par l'espace en ligne permet des relations plus fluides et une maîtrise des coûts de gestion qui, autrement, pèseraient sur l'ensemble des cotisants.

Quels autres projets se dessinent, dans l'avenir immédiat ?

V.G. • Nous allons poursuivre notre plan de dématérialisation sécurisée des services proposés aux artistes-auteurs et aux producteurs. Depuis le début de l'année 2022, nous avons encore amélioré les facilités de paiement en ligne, avec la possibilité pour nos adhérents de régler partiellement une cotisation ou d'en échelonner le règlement sur trois, six ou neuf mois. D'ici la fin de l'année, ils pourront aussi retrouver dans leur espace privé leur historique de paiement. À l'automne 2022, site et espaces en ligne deviendront accessibles aux personnes en situation de handicap (norme RGAA).

LES CHIFFRES CLÉS DE 2021

ESPACE ADHÉRENT



58 800

comptes activés
depuis l'ouverture

8 668

comptes créés
en 2021

26 347

professions déclarées
(mis en place en avril)

16 257

déclarations en
ligne du pré-appel

48 638

actes de règlement
en ligne en 2021

+ 29 858

actes de règlement
par rapport à 2020

42 174

téléchargements
de courriers

74 047

téléchargements
d'attestations

1 744

téléchargements
du formulaire AFP

ESPACE PRODUCTEUR



3 747

comptes activés
depuis l'ouverture

650

comptes créés
en 2021

6 448

déclarations
en ligne

4 001

règlements en
ligne en 2021

+ 2 812

règlements par
rapport à 2020

CAMPAGNES D'INFO



6

campagnes de
mailing ciblé

96 %

de taux d'ouverture
en campagnes d'appel

LE RAAP, UN RÉGIME DYNAMIQUE

Avec des comptes certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes de l'IRCEC, le RAAP clôture 2021 sur un solde excédentaire. Ses réserves assurent à ses adhérents l'équivalent de vingt-trois années de prestations.

Principal régime de l'IRCEC, en nombre d'affiliés comme en masse budgétaire, le RAAP conserve son dynamisme en 2021. Son résultat financier enregistre un excédent de 17 millions d'euros, reposant principalement sur les plus-values réalisées grâce aux opérations d'achats/ventes simultanées en fin d'année. Cet excédent correspond à un rendement financier brut de 3,7%. Compte tenu de l'inflation, le rendement financier net du RAAP s'établit à 2%. De plus, grâce au dynamisme des cotisations, le régime affiche un résultat comptable largement excédentaire de 74 millions d'euros, contre 54 millions l'année précédente.

Même constat positif pour le solde technique (57 M€), qui repose sur la cinquième année de mise en place de la réforme du RAAP. Pour rappel, l'abandon d'un système de cotisation forfaitaire vers un système proportionnel entraîne une hausse des cotisations et des droits validés. Sous l'effet de la dynamique démographique, qui reste solide (*lire page 16*), et des modalités actuelles de cotisation au RAAP, la masse des cotisations appelées atteint 88 millions d'euros en 2021. Notons qu'entre 2007 et 2021, ce montant été multiplié par 4,9 et que, sur la même période, les prestations ont progressé de 10% par an en moyenne, le nombre de retraités et de réversataires passant d'environ 5 000 à près de 18 000.

Aux comptes certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes de l'IRCEC, s'ajoute la stabilisation de deux indicateurs: la poursuite de l'appropriation de la réforme

du RAAP par les cotisants et la généralisation des procédures dématérialisées. Ainsi, 58 800 comptes adhérents ont été activés en ligne depuis l'ouverture du service, en 2017, occasionnant 48 638 actes de règlement en ligne en 2021 (contre 18 780 en 2020). S'agissant de l'appel de cotisations, l'exercice 2021 n'ayant pas été directement impacté par la crise sanitaire de la Covid-19 comme en 2020, il a été passé aux échéances traditionnelles. Toutefois, fin 2021, il n'était pas complet, ce qui explique un taux d'encaissement qui s'affiche à 53%.

On note également une diminution de la provision sur cotisations impayées au 31 décembre 2021 du fait de la reprise des procédures de recouvrement après une période de suspension appliquée durant la crise sanitaire de la Covid-19, en 2020. Ce même contexte sanitaire a, en outre, conduit à un haut niveau de charges d'action sociale, avec le renouvellement de l'aide financière pandémie de 1 million d'euros initiée en 2020.

Le taux de rendement au RAAP, favorable aux assurés, se trouve maintenu au taux pratiqué depuis six ans, soit 11%. Un taux praticable au RAAP compte tenu de la «jeunesse» du régime. Selon les données statistiques actuelles, le prestataire du RAAP récupère, en moyenne et schématiquement, ses cotisations au terme de neuf années de retraite, ce qui permet de lisser les effets liés aux carrières aléatoires et incomplètes.

En intégrant le résultat comptable de 2021, les réserves du RAAP atteignent 536 millions en 2021, soit l'équivalent de vingt-trois années de prestations.

53%

de taux d'encaissement en 2021

23 années

de prestations détenues dans les réserves

PERFORMANCE DU RÉGIME

74 M€

de résultat comptable

En raison de la vigueur démographique du régime et de la réforme du système de cotisation, le montant des cotisations a été multiplié par 4,9 entre 2007 et 2021.

536 M€

de réserves

Le RAAP dispose de réserves de l'ordre de 462 M€ au début de l'exercice 2021, en hausse de 54 M€ par rapport à 2020. Les produits financiers dégagés par ces réserves déterminent, au même titre que les cotisations, les conditions de l'équilibre financier à long terme du régime. En intégrant le résultat comptable de 2021, les réserves atteignent 536 M€, soit l'équivalent de vingt-trois années de prestations.

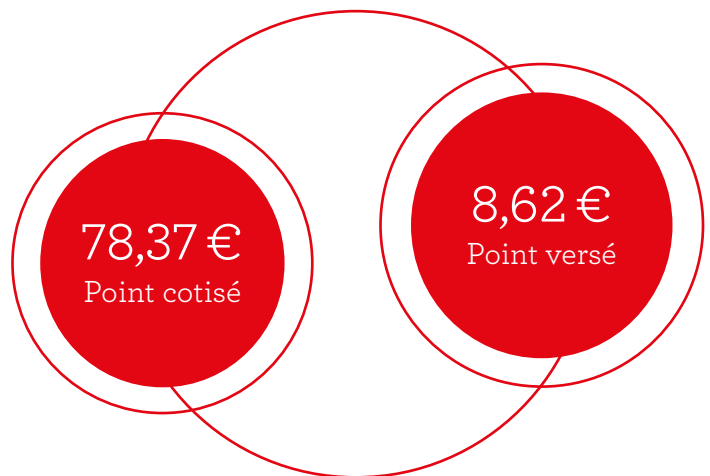
11 %

de rendement

Cet indicateur correspond au rapport entre la pension perçue et les cotisations versées. Il permet de comparer entre eux les régimes de retraite, au regard de la « rentabilité ». À titre indicatif, en 2021, celui des régimes complémentaires des salariés était inférieur à 6 %.

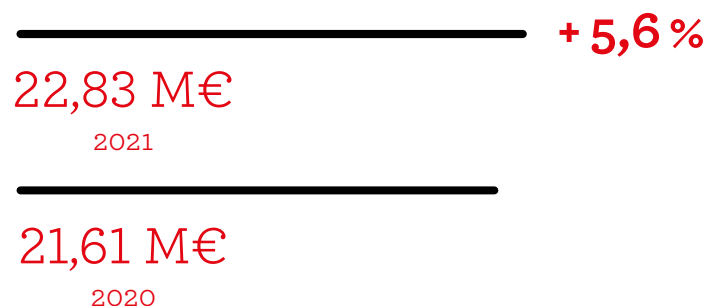
VALEUR DU POINT EN 2021

Le RAAP est un régime par points, dans lequel le montant de la retraite dépend du nombre de points acquis au cours de la carrière, multiplié par la valeur de service du point. En 2021, le point de retraite versé s'élevait à 8,62 €. Dans le même temps, pour les actifs, la valeur d'achat (soit le point cotisé) représentait 78,37 €.



PRESTATIONS VERSÉES EN UN AN

Le nombre de prestataires progresse chaque année en moyenne de 9 % depuis cinq ans. Entre 2020 et 2021, le montant global des pensions versées par le RAAP a augmenté de 5,6 %, tous types de droits confondus.





4 601

auteurs bénéficiaires de
la SOFIA en 2021

4,8 M€

de prise en charge SOFIA en 2021

PARTICIPATION DE LA SOFIA

La Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (SOFIA) prend en charge 50 % de la cotisation RAAP des auteurs, traducteurs, dessinateurs, illustrateurs ou photographes dont une ou plusieurs œuvres ont requis un contrat d'édition en vue d'une publication et diffusion sous forme de livre, et qui tirent plus de la moitié de leurs revenus de l'exploitation de ces mêmes œuvres.

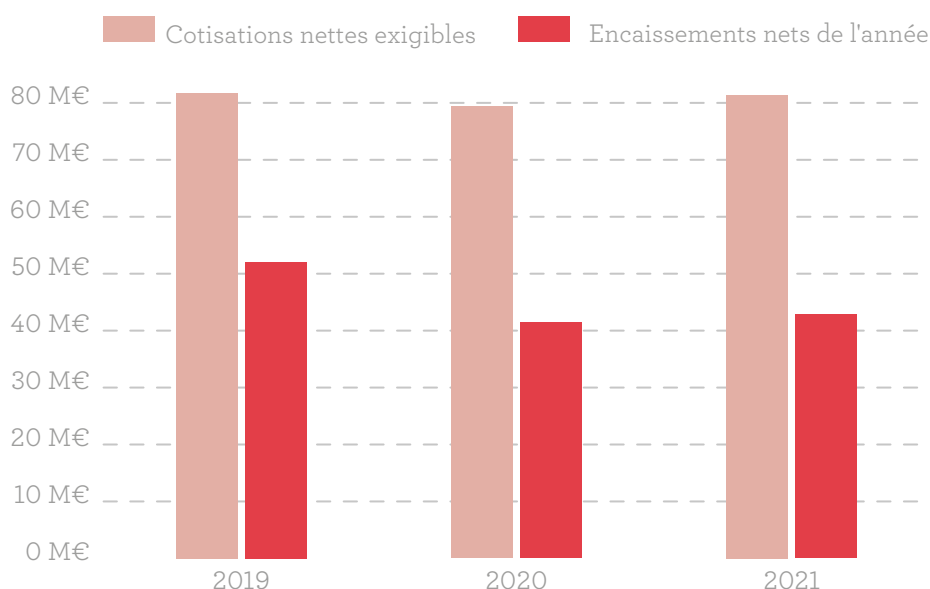
En 2021, la SOFIA a maintenu cette aide dans la limite des revenus perçus en droits d'auteur issus du livre et s'élevant à deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS), soit 82 272 € perçus sur l'année 2020. En pratique, l'IRCEC n'appelle que les 50 % non pris en charge par la SOFIA. Ainsi, la SOFIA reverse directement à l'IRCEC sa participation, ce qui permet aux adhérents du RAAP de ne régler que la moitié due. Parmi les 40 558 auteurs cotisant au

RAAP en 2021, 4 601 ont bénéficié de cette prise en charge, soit 11,3 % des cotisants du régime. L'ancienneté dans le régime des bénéficiaires de cette prise en charge est similaire à la moyenne des cotisants du RAAP (9 ans).

Les écrivains sont les plus représentés parmi les bénéficiaires de la SOFIA (44 % de l'effectif) et ce sont eux qui affichent les revenus annuels les plus élevés (41 K€ en moyenne). S'ensuivent les auteurs et scénaristes de bande dessinée (11 % et 35 K€). La participation de la SOFIA s'élève à 4,8 M€ en 2021. Ce à quoi s'ajoute la masse financière des cotisations appelées et réglées par les auteurs du livre, représentant 5,6 M€. La différence entre la participation SOFIA et le montant des cotisations appelées s'explique par l'écart entre le plafonnement du régime (3 PASS) et celui de la SOFIA (2 PASS).

UNE AMÉLIORATION DE L'ENCAISSEMENT

Pour l'exercice 2020 - marqué par la nouvelle procédure de transmission des données de revenus artistiques (AcoSS en lieu et place de l'Agessa et de la Maison des artistes), associée aux effets de la crise sanitaire -, le taux d'encaissement est de 77 % au 31 décembre 2021 (report d'échéance exceptionnel en n+1). Quant à l'appel de cotisations 2021, il n'a pas été directement impacté par la crise sanitaire de la Covid-19 et a été passé aux échéances traditionnelles. Fin 2021, il n'était toutefois pas complet et son taux d'encaissement s'établit à 53 %. Au 31 mars 2022, le taux d'encaissement de l'exercice 2021 est de 61 %.



UNE GESTION FINANCIÈRE PRUDENTE ET EFFICIENTE

Tout comme les cotisations sociales, la gestion des produits financiers favorise l'équilibre à long terme des régimes de l'IRCEC. Grâce à un pilotage efficient, les fonds détenus par le RAAP restent largement positifs en 2021.

Le travail d'expertise en matière de gestion financière s'est avéré payant, notamment la sélection de nouveaux investissements mobiliers et immobiliers.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2021, les réserves du RAAP (hors plus-values latentes) s'établissaient à 462 millions d'euros, soit une augmentation de 54 millions par rapport à 2020. Compte tenu de l'inflation, le rendement financier net du RAAP atteint 2% en 2021 (contre 1,3% en 2020). Globalement, sur deux décennies, de 2002 à 2021, la gestion financière des réserves a permis de dégager un rendement net moyen de 2,2%. Entre 2001 et 2007, celui-ci s'est établi à 4,3%, puis il a chuté à 0,6% sur la période 2008-2016. Entre 2017 et 2021 ce rendement net est de 2,9% grâce à une année 2017 exceptionnelle en termes de résultat de la gestion financière, la Commission des placements ayant cédé cette année-là les fonds

détenus par le régime, pour une valeur de 40 M€. Avant 2021, et à l'exception de la cession effectuée en 2017 pour la refonte des fonds, le régime n'avait pas souhaité opérer la réalisation de ses plus-values au 31 décembre de chaque année. En conséquence, elles n'étaient pas comptabilisées et ne faisaient l'objet que d'une mention dans l'annexe du bilan (*lire page 22*).

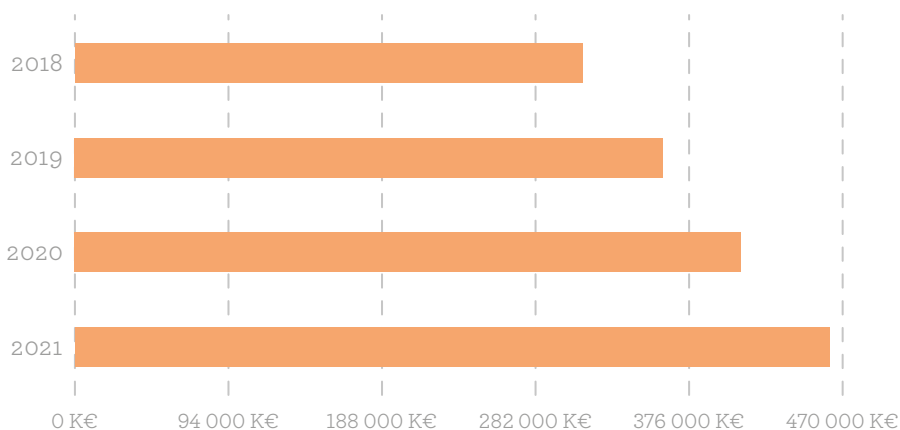
Le solde des opérations de gestion du RAAP (résultat technique) est de 57,33 millions d'euros en 2021, en hausse de plus de 10 millions par rapport à 2020. Cela s'explique par deux facteurs : des cotisations en progression de 5,8% (les années antérieures ayant vu s'opérer des vagues de régularisations) et des prestations en hausse de 5,6%. On note également une diminution de la provision sur cotisations impayées au 31 décembre 2021 - avec la reprise des procédures de recouvrement après une

suspension durant la période de crise sanitaire - mais un maintien à un niveau élevé des charges d'action sociale en raison de cette même crise.

Par ailleurs, le solde de la gestion administrative a crû de 865 000 euros, du fait de la forte progression de certains secteurs de dépenses (recouvrement, marchés publics, études diverses), de prestations exceptionnelles (audits de sécurité, sous-traitance informatique, etc.), et dans une moindre mesure de l'augmentation de la masse salariale affectée au RAAP (sept salariés supplémentaires par rapport à 2020).

C'est aussi le résultat de la gestion financière qui impacte le résultat comptable du RAAP. Après avoir atteint 7 millions d'euros en 2020, il est de 17 millions en 2021. C'est pourquoi, en intégrant gestion technique et gestion financière, le RAAP est toujours largement excédentaire, à 74,2 millions d'euros en 2021.

MONTANTS DES PLACEMENTS FINANCIERS ET TRÉSORERIE RAAP (EN VALEURS D'ACQUISITION EN K€)



2,2%

C'est le rendement net moyen que la gestion financière des réserves du régime a permis de dégager entre 2002 et 2021.

AU RAAP, DES EFFECTIFS CONSTANTS

Après une baisse en 2020, lors du changement de mode de transmission des revenus artistiques à l'IRCEC, les effectifs cotisants ont retrouvé, en 2021, le même niveau qu'au cours des dix années précédentes. Ces derniers continuent de présenter des revenus très hétérogènes selon les secteurs d'activité.

L'effectif de cotisants au régime complémentaire du RAAP atteint 40 558 en 2021. Il retrouve un niveau conforme à celui observé avant le changement de mode de transmission des revenus des artistes-auteurs intervenu en 2020. En effet, c'est depuis le 1^{er} janvier 2020 l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) qui transmet les déclarations de revenus à l'IRCEC à la place de l'Agessa et de la Maison des artistes (MdA). Ce dispositif monte progressivement en charge. Ainsi, après une diminution de 13,6% des effectifs cotisant au RAAP en 2020 par rapport à l'exercice précédent, l'effectif est en phase de normalisation. Le régime dispose d'un nombre de cotisants relativement stable depuis 2012. Il oscille entre 38 000 et 44 000, avec un taux de croissance annuel moyen de 1%. Après une progression marquée des effectifs du RAAP à partir de 2007, la population cotisante a ensuite décliné en moyenne de 0,8% à compter de 2017, en raison de l'abandon de la notion d'assujettis en 2020.

Sur les trois régimes complémentaires gérés par l'IRCEC, qui rassemblent 76 429 adhérents en 2021, la majorité relève du RAAP. Ce régime compte 40 558 cotisants et 17 703 retraités. Mais 5 084 des cotisants au RAAP sont également rattachés au RACD, 3 402 au RACL et 546 cotisent simultanément aux trois régimes gérés par l'IRCEC.

En termes d'assiette sociale, on observe une grande disparité entre les cotisants. Si la moyenne globale de revenus annuels se situe cette année à 37 712 euros, une profession déclare plus de 530 000 euros de revenus artistiques, à savoir les auteurs de logiciels originaux, qui représentent 0,3% des effectifs. Plusieurs autres affichent plus de 70 000 euros : les auteurs de bible littéraire (0,1% des effectifs), les auteurs de sketches (0,2%) et les scénaristes (2,4%). À l'inverse, environ 20% des cotisants – dont près de 9% ont une profession classée pour l'heure en « inconnue », situation en cours de correction avec le référencement en ligne lancé en 2021 – se situent au niveau des 25 000 euros annuels.

S'agissant des retraités du RAAP, leur durée de carrière moyenne est de 22,5 ans et, classiquement, s'avère plus longue pour les hommes que pour les femmes. Sans surprise, elle est plus longue aussi pour les auteurs qui bénéficient de leur pension en rente par rapport à ceux qui ont reçu un versement forfaitaire unique (après avoir cumulé moins de 30 points durant leur activité artistique). Historiquement, la durée de carrière des retraités du RAAP s'est raccourcie : elle est de l'ordre de 20 ans ces trois dernières années, contre 27 ans pour les générations ayant liquidé leur retraite au début des années 2000.

46 ans

d'âge moyen pour les cotisants
au RAAP en 2021

65 ans

d'âge moyen de départ à la retraite
au titre du RAAP en 2021

Le RAAP est le régime complémentaire commun à l'ensemble des artistes-auteurs, qu'ils soient auteurs graphiques, plastiques ou photographiques, écrivains ou traducteurs littéraires, auteurs ou compositeurs lyriques, auteurs dramatiques ou non dramatiques, auteurs de cinéma et de l'audiovisuel.

COTISANTS EN 2021

En 2021, les effectifs ont progressé de 6,6% par rapport à 2020. Cette hausse s'explique par la montée en charge de la nouvelle procédure de transmission des revenus, désormais assurée par l'Acoss. Depuis 2012, les effectifs restent stables, oscillant entre 38 000 et 44 000 cotisants. Les hommes présentent une durée d'affiliation moyenne de 9,8 ans. Pour les femmes, l'ancienneté dans le régime atteint 8,5 ans. Les graphistes sont les plus représentés (24%). C'est aussi la profession la plus jeune (45 ans d'âge moyen). Seuls 3 585 cotisants sont sans profession connue. Ce nombre devrait se réduire, voire s'annuler car, au fil du temps, tous les adhérents auront mis à jour leur profession en créant leur espace adhérent.



61 %
d'hommes



46 ans
d'âge moyen



39 %
de femmes



45 ans
d'âge moyen

40 558
cotisants

+ 6,6 %
cotisants en 2021

24 %
de graphistes

37 713 €
de revenus artistiques moyens

9 ans
de durée d'affiliation moyenne

PRESTATAIRES EN 2021

Le nombre de prestataires du RAAP a progressé en 2021 de 10% en droits propres et en droits dérivés. Cela représente un effectif de 17 703 bénéficiaires. En moyenne, les retraités de droits propres ont acquis 156 points et disposent d'une pension annuelle de 1 343 €.

Ils sont 1 660 à avoir liquidé leurs droits à la retraite en 2021. Ces nouveaux pensionnés sont âgés de 65 ans en moyenne, mais 60% d'entre eux ont liquidé leur retraite du RAAP entre 60 et 65 ans. Ces retraités disposent d'une pension moyenne de 1 075 €. Les pensions de réversion moyennes, versées quasi exclusivement (95%) à des femmes de 78 ans, s'élèvent, elles, à 869 € par an.



70 %
d'hommes



1 372 €
de pension moyenne



30 %
de femmes



1 272 €
de pension moyenne

16 040
prestataires de droits propres

1 663
bénéficiaires de droits dérivés
(pension de réversion)

1 343 €
de pension moyenne
(droits propres)

22,5 ans
de carrière en moyenne

LE RACD, MODÈLE DE STABILITÉ

Le RACD conserve un résultat positif en 2021 malgré la crise sanitaire. Porté par un excellent taux de recouvrement, le régime peut assurer vingt-deux années de prestations. Ses comptes ont été certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes de l'IRCEC.

22 années

de prestations détenues
dans les réserves

928 €

de cotisation moyenne au RACD

8 %

de taux de cotisation

4 %

de taux de cotisation au RAAP
(sur les revenus soumis
à cotisation au RACD)

3,97 €

par point cotisé
(valeur d'achat par les cotisants)

0,381 €

par point versé
(valeur de service aux retraités)

Le RACD couvre dès le premier euro les auteurs dramatiques, les auteurs de cinéma et de l'audiovisuel, qu'ils soient précomptés par la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) ou les sociétés de production. Le volume de cotisations collectées progresse de 1% en 2021, tandis que les charges de prestation augmentent plus vivement (+6% en moyenne annuelle sur les cinq dernières années). Une situation néanmoins partagée par tous les régimes de retraite et qui ne met pas en péril la bonne santé du RACD.

Le résultat technique du RACD varie de 4 à 10 M€ par an sur les cinq dernières années. En 2021, il atteint 6,7 M€. Les coûts de la gestion administrative au RACD progressent, eux, de 0,1 M€ en raison de la hausse des dépenses de certains secteurs (recouvrement, marchés publics, études diverses) et de prestations exceptionnelles (audit sécurité, informatique). Le résultat de la gestion financière est excédentaire de 11,1 M€ en 2021, notamment du fait d'une cession de parts d'actions à hauteur de 10,5 M€. Ainsi, toutes gestions confondues, le RACD dégage un excédent de 17,8 M€ en 2021.

Le RACD investit chaque année les résultats positifs de sa gestion. Les réserves

du régime augmentent donc régulièrement et devraient atteindre les 230 M€ après affectation du résultat de l'exercice 2021. Soit presque vingt-deux années de prestations, ce même indicateur étant de treize années lors de la mise en place du précompte producteur, en 2005.

Le montant des cotisations exigibles est de 19,4 M€ en 2021, en hausse de 0,4 M€ par rapport à 2020. L'évolution contrastée des cotisants et des prestataires n'empêche pas le régime de dégager un excédent significatif en 2021 et de continuer ainsi à faire progresser ses réserves, affichant un taux de rendement à 9,6%. Historiquement, et à l'inverse de ce que l'on observe au RAAP, on constate une augmentation de la durée de carrière chez les cotisants au RACD. De l'ordre de 20 ans au début des années 2000, elle est de 24 ans sur les trois dernières années.

La cotisation moyenne au RACD s'élève à 928€. Les cotisations (et par conséquent les droits d'auteur) sont croissantes avec l'ancienneté dans la profession artistique, et ce quelle que soit l'activité exercée. C'est toutefois particulièrement vrai pour les auteurs dramatiques qui, rappelons-le, couvrent les deux tiers de la population des cotisants du régime.

PERFORMANCE DU RÉGIME

97 %

de taux d'encaissement

Grâce au prélèvement à la source des cotisations par la SACD sur les droits de diffusion, le taux d'encaissement au RACD frôle les 100%, comme en 2020. S'ajoute la prise en main de l'espace producteur (www.ircec.fr): déclaration trimestrielle des auteurs et règlement des cotisations RAAP et RACD afférentes par les producteurs audiovisuels.

230 M€

de réserves

Comme le RAAP, le RACD est un régime par répartition qui s'appuie sur des réserves. En intégrant le résultat 2021, les réserves du RACD devraient atteindre 230 M€ en fin d'exercice, soit l'équivalent de vingt-deux années de prestations. Ce même indicateur était de treize années lors de la mise en place du précompte producteur, en 2005.

6,7 M€

de résultat technique

Le résultat technique atteint 6,7 M€ en 2021 au RACD. Il est impacté par la crise sanitaire de la Covid-19 et des régularisations sur exercices antérieurs. Gestions technique et financière confondues, le RACD dégage un excédent de 17,8 M€.

COTISANTS EN 2021

Depuis le précompte producteur instauré en 2005, le nombre de cotisants croît régulièrement. Après une chute de 6% en 2020 liée à la crise sanitaire (l'assiette sociale des cotisants RACD étant calculée sur les revenus de l'année en cours), l'effectif progresse de 1,5% en 2021. Il compte 20 719 affiliés. Les trois quarts n'adhèrent qu'au RACD, leur assiette sociale étant inférieure au seuil d'affiliation au RAAP (9 135 €) et au RAFL (2 737 €). Leurs revenus sont si contrastés que les scénaristes déclarent 61 995 € en moyenne, quand les auteurs d'œuvres audiovisuelles et les réalisateurs atteignent respectivement 3 674 € et 9 239 €. Les droits d'auteur, et les cotisations afférentes, augmentent avec l'ancienneté dans la profession. La population active est homogène en termes d'âge (48 ans en moyenne). Concernant la répartition par métier, les réalisateurs arrivent en tête (39%), suivis des dialoguistes de doublage (21%) et des auteurs d'œuvres audiovisuelles (14%).



66 %
d'hommes

49 ans
d'âge moyen



34 %
de femmes

47 ans
d'âge moyen

20 719
cotisants

+ 1 242

nouveaux cotisants en 2021

39,2 %
de réalisateurs

13 043 €

de revenus artistiques moyens
+ 3,3% par rapport à 2020

12 ans

de durée d'affiliation moyenne

PRESTATAIRES EN 2021

La démographie des prestataires du RACD est dynamique (+11% en moyenne annuelle depuis 2012). Cela se confirme en 2021 (+13,5%), avec 6 097 pensionnés RACD ayant en moyenne 71 ans (droits propres) et 79 ans (droits dérivés). Neuf pensionnés sur dix le sont en droits propres. Parmi ces retraités, 716 ont liquidé leur pension en 2021 à l'âge moyen de 65 ans, quel que soit le sexe et à un niveau de pension plus faible que celui des retraités plus anciens (1 187 €). Historiquement, et à l'inverse du RAAP, la durée de carrière des retraités du RACD s'allonge. Elle atteint 24 ans sur les trois dernières années, alors qu'elle était de 20 ans au début des années 2000. Cette évolution s'est opérée lorsque le régime a commencé à affilier les auteurs par l'intermédiaire des sociétés de production.



72 %
d'hommes

1 908 €
de pension moyenne



28 %
de femmes

1 305 €
de pension moyenne

5 532

prestataires de droits propres

565

bénéficiaires de droits dérivés
(pensions de réversion)

1 740 €

de pension moyenne
(droits propres)

23,7 ans

de carrière en moyenne

LE RACL, TOUJOURS PROACTIF

Grâce à une gestion financière et administrative contrôlée, le RACL conserve ses résultats positifs et dispose ainsi de près de 76 M€ en 2021. Ses comptes ont été certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes de l'IRCEC.

L'exercice 2021 du RACL s'achève sur un excédent comptable de 1,6 M€, en progression par rapport à 2020. Ce résultat s'explique par un surcroît de produits de cotisations (+ 0,1 M€) mais surtout par des produits financiers plus élevés (+ 0,8 M€). Ce maintien d'un excédent, malgré la crise sanitaire, montre la solidité du régime, qui a su prendre des décisions aujourd'hui payantes.

Le régime conserve un résultat technique stable à 1,6 M€, et ce grâce à une progression à l'identique des produits techniques (+0,3 M€) et des charges techniques (+0,3 M€). Comme pour le RACD, les frais liés à la gestion administrative progressent en 2021 du fait de la forte hausse des dépenses sur certains secteurs (recouvrement, marchés publics, études diverses) et de prestations exceptionnelles (audit sécurité, sous-traitance informatique).

Confronté à la disparité des revenus des affiliés et soucieux d'anticiper les aléas démographiques et le risque dû au départ en retraite des cotisants aux revenus les plus élevés, le Conseil d'administration du RACL mène une politique proactive. Le RACL voit ainsi

son rendement diminuer régulièrement depuis le début des années 2000. Cette baisse est toutefois temporisée depuis 2018 par un rendement technique à 6,2%. Le nombre de cotisants dans le régime est relativement stable depuis 2014, année de l'abaissement du seuil d'affiliation du RACL. La dynamique des effectifs de pensionnés est pour sa part relativement modérée, avec + 8% en moyenne annuelle sur les cinq dernières années.

En 2021, on dénombre 7956 cotisants actifs au RACL, en progression de 0,6% par rapport à ce même décompte un an auparavant. Pour autant, depuis la réforme de 2014, cet effectif cotisant est relativement stable (+ 1% en moyenne annuelle depuis 2015). D'après les projections actuarielles du régime établies en 2021, le scénario central montre que l'horizon du premier déficit technique est attendu en 2032. Elles indiquent en outre que les réserves du régime permettent non seulement de compenser ces déficits, mais que celles-ci demeurent positives à l'horizon de l'étude, à savoir en 2070. Le RACL est donc viable sur une longue période.

8 années

de prestations détenues
dans les réserves

1 506 €

de cotisation moyenne au RACL

6,5 %

de taux de cotisation

4 %

de taux de cotisation au RAAP
(sur revenus soumis à cotisation
au RACD et/ou RACL)

8,90 €

par point cotisé
(valeur d'achat par les cotisants)

0,552 €

par point versé
(valeur de service aux retraités)

PERFORMANCE DU RÉGIME

97 %

de taux d'encaissement

Étant retenues à la source par la Sacem sur les droits qu'elle répartit, les cotisations voient leur taux d'encaissement osciller de 96 à 98% selon les années. Depuis 2012, les cotisations exigibles progressent, en moyenne, de 4% par an. En recul de 1% en 2021, elles représentent une masse financière de 12 M€.

75,8 M€

de réserves

Avec l'affectation du résultat comptable de 2021, les réserves du RACL atteignent en fin d'exercice le montant de 75,8 M€. Cela représente l'équivalent de huit années de prestations. Cet indicateur s'avère relativement stable depuis le début des années 2010.

1,6 M€

de résultat technique

Le résultat technique de 1,6 M€ reste stable par rapport à 2020. Cela s'explique par la progression à l'identique des produits techniques (+ 0,3 M€) et des charges techniques (+ 0,3 M€). Les frais de gestion augmentent en raison des procédures de recouvrement, des publications de marchés publics et d'études actuarielles plus nombreuses.

COTISANTS EN 2021

En 2021, on dénombre 7 956 cotisants actifs au RACL (+ 0,6% par rapport à 2020). Cet effectif est stable depuis 2014 (+ 0,9% en moyenne annuelle depuis 2015). De plus, 905 nouveaux affiliés sont entrés dans le régime en 2021, à un âge moyen de 39 ans. Au RACL, et à l'inverse du RACD, l'ancienneté dans le régime est très hétérogène selon la profession, alors que les assiettes sociales semblent plus homogènes. Près de sept cotisants sur dix déclarent une profession relevant des arts lyriques (secteur porté par les compositeurs). Ils ont en moyenne 14 ans d'ancienneté dans le régime, pour un revenu moyen de 31 780 €. Les auteurs dramatiques sont plus anciens dans le régime (17 ans), et présentent des revenus inférieurs (20 293 €). En moyenne, les cotisants du RACL déclarent 26 732 € d'assiette sociale annuelle. La cotisation moyenne au RACL est de 1 506 € et croît avec l'ancienneté dans le régime.



85 %
d'hommes

48 ans
d'âge moyen



15 %
de femmes

47 ans
d'âge moyen

7 956
cotisants

+ 905

nouveaux cotisants en 2021

69 %

de compositeurs lyriques

26 732 €

de revenus artistiques moyens

12 ans

de durée d'affiliation moyenne

PRESTATAIRES EN 2021

Le nombre de prestataires du RACL (2 781) croît de 9,5% en 2021, un taux relativement stable sur les cinq dernières années. Avant 2016, cette progression démographique était un peu moins soutenue (8% en moyenne annuelle depuis 2010). Plus de huit pensionnés sur dix sont des prestataires de droits propres. Ils sont âgés de 73 ans en moyenne et ont cumulé 7 238 points durant leur carrière artistique. Courant 2021, 244 retraités ont liquidé leur pension. Ils l'ont fait à l'âge moyen de 65 ans et à un niveau de pension de 2 465 €, soit à un niveau inférieur aux plus anciens. Le nombre de prestataires de droits dérivés augmente de 8%, sans doute en raison de la crise sanitaire. Les 434 conjoints d'auteurs concernés sont quasi exclusivement des femmes de 79 ans. Le montant moyen de la pension de réversion atteint 2 538 € en 2021.



85 %
d'hommes

4 061 €
de pension moyenne



15 %
de femmes

2 555 €
de pension moyenne

2 347

prestataires de droits propres

434

bénéficiaires de droits dérivés
(pensions de réversion)

3 833 €

de pension moyenne
(droits propres)

27,6 ans

de carrière en moyenne

UNE GESTION SAIN ET PÉRENNE

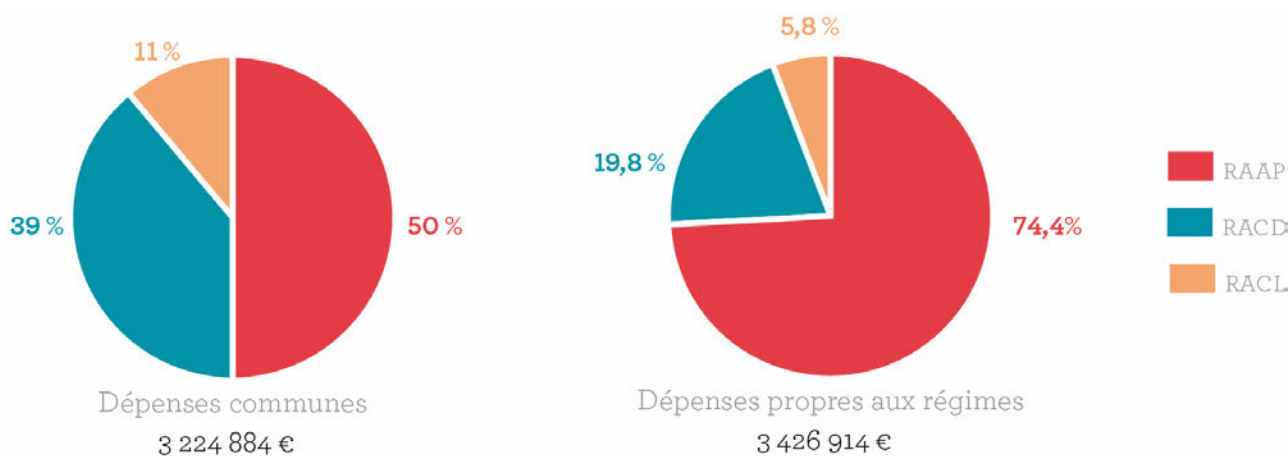
L'exercice 2021 s'est clôturé sur un résultat positif de 96 millions d'euros, contre un résultat positif de 68 millions d'euros en 2020. Pour la sixième année consécutive, les comptes 2021 de l'IRCEC ont été certifiés sans réserve par notre commissaire aux comptes.

La variation de 28 millions entre les deux derniers exercices s'explique par une augmentation combinée du résultat technique (pour 13 M€) et du résultat financier (pour 15 M€). Concernant le résultat technique, cette variation est principalement liée à une progression des cotisations appelées et collectées, associée à la hausse du nombre de cotisants et à une baisse de la provision sur les cotisations non recouvrées. S'agissant du résultat financier, l'année 2020 avait été marquée par la cession des immeubles en indivision, et donc par le produit financier qui en a résulté. L'année 2021 est, elle,

caractérisée par des cessions de placements mobiliers générant des plus-values financières.

Le Conseil d'administration de l'IRCEC a approuvé, lors de sa séance du mois de décembre 2021, les budgets techniques ainsi que les dotations à l'action sociale de chacun des trois régimes pour l'année 2022. Pour le RAAP, le taux de rendement du régime a été maintenu à 11 %, la valeur du point cotisé (valeur d'achat) a été fixée à 79,15 € et celle du point de retraite à 8,71 €. Le seuil d'affiliation au RAAP a été revalorisé à 9 225 €. Pour le RACD, la valeur du point de retraite a été fixée à 0,385 € et le coefficient de référence (valeur d'achat) à 4,01 €, soit un rendement technique maintenu à 9,6 %. Enfin, pour le RACL, la valeur du point de retraite a été revalorisée à 0,558 € et le coefficient de référence (valeur d'achat) à 8,992 €, soit un rendement technique préservé à 6,2 %.

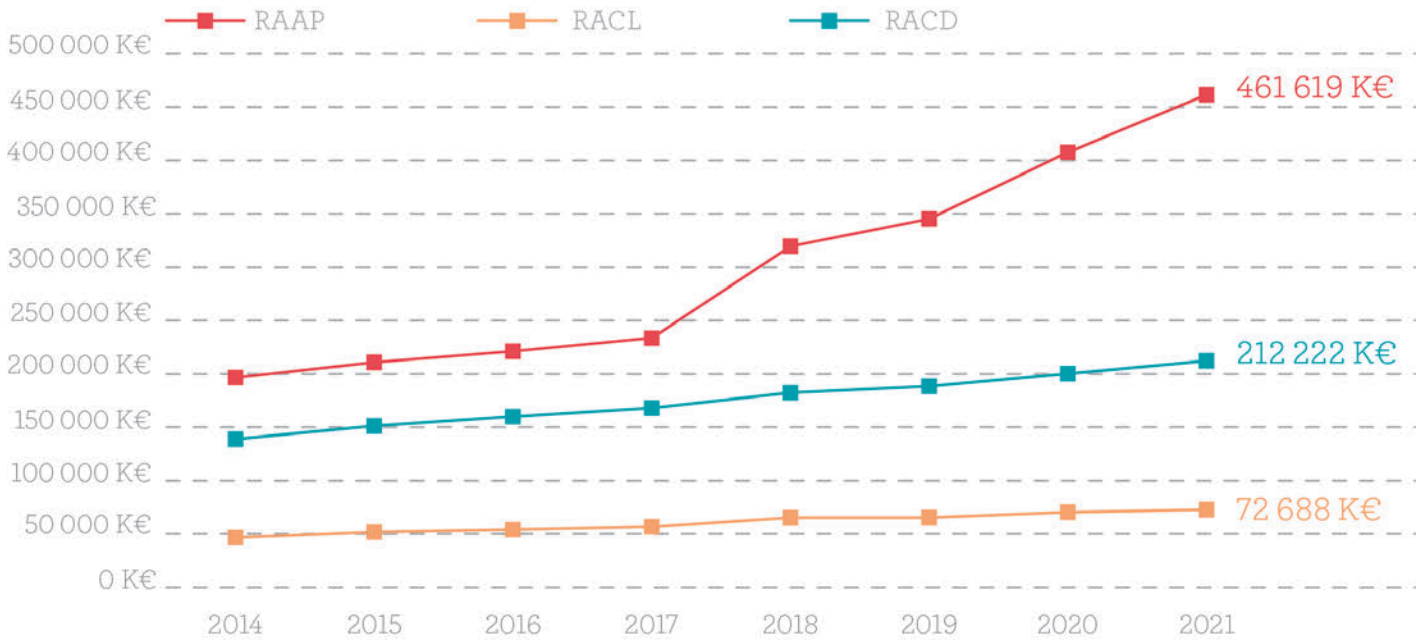
GESTION ADMINISTRATIVE DE L'IRCEC EN 2021



RÉSULTATS ANALYTIQUES COMPARATIFS PAR RÉGIME EN K€

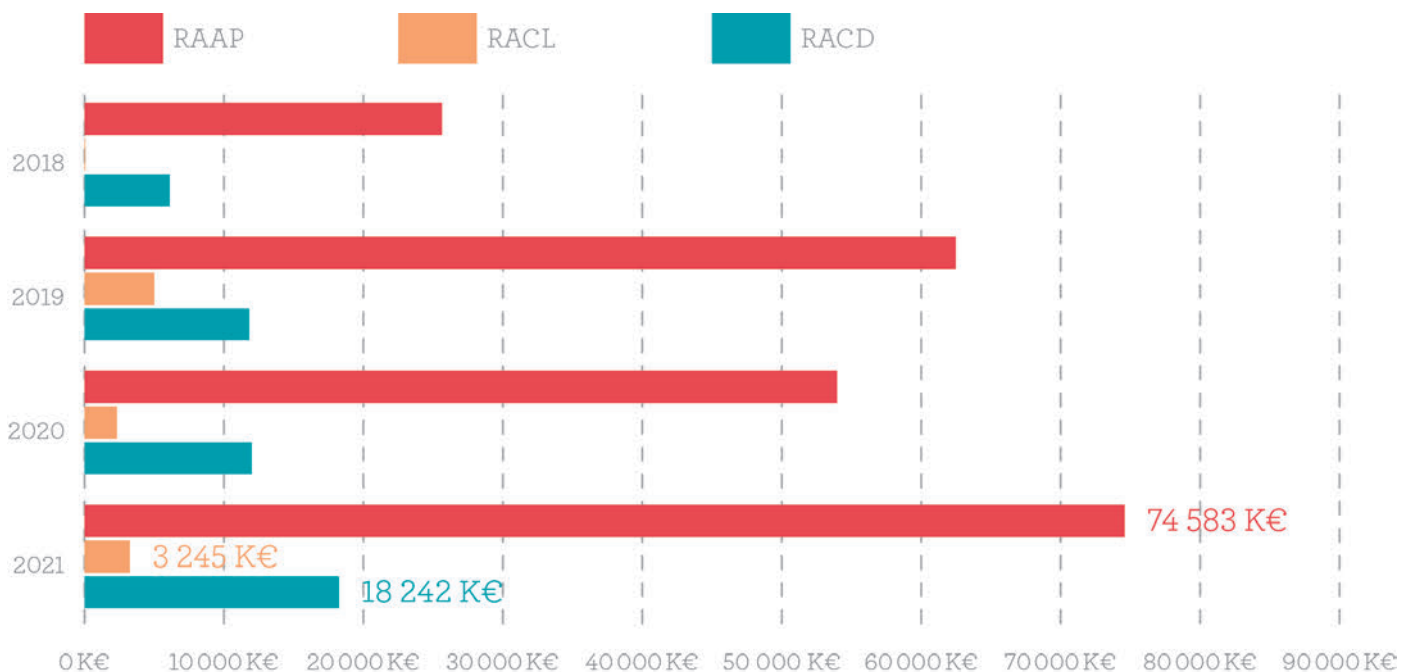
	RAAP		RACD		RACL		TOTAL	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Cotisations/prestations	61 895	50 113	9 103	6 791	2 253	2 082	73 251	58 986
Gestion administrative	-4 163	-3 298	-1 935	-1 822	-554	-478	-6 652	-5 598
Placements mobiliers et immobiliers	16 851	7 155	11 074	7 017	1 546	712	29 471	14 884
TOTAUX	74 583	53 970	18 242	11 986	3 245	2 316	96 070	68 272

ÉVOLUTION DES RÉSERVES

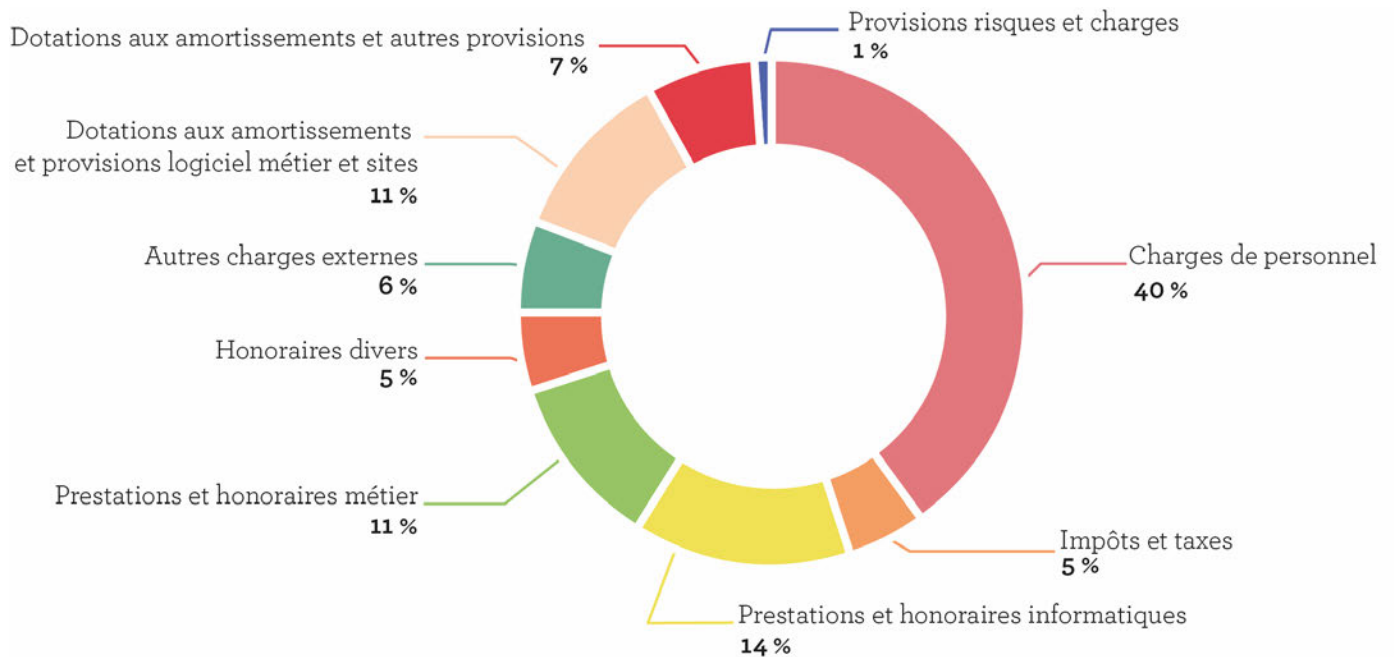


Évolution des réserves (avant affectation du résultat comptable 2021).

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS



RÉPARTITION DES CHARGES DE GESTION COURANTE



FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET IMPACT SUR LES COMPTES 2021

SORTIE DE LA CRISE SANITAIRE

Après une période de suspension liée à la crise sanitaire de la Covid-19, les procédures de recouvrement ont repris pour les trois régimes. Cela s'est traduit par l'envoi de relances, de mises en demeure et de contraintes. Dans le même temps, les administrateurs ont maintenu, voire augmenté, les dotations de l'action sociale, ainsi que l'enveloppe budgétaire allouée à l'aide financière pandémie (AFP), créée en 2020. Son montant s'élève à 1 million d'euros pour 2021 et a fait l'objet d'une distribution à hauteur de 36%.

GESTION FINANCIÈRE

Les marchés financiers se sont avérés favorables pour nos fonds durant l'exercice 2021. Si bien que les fonds dédiés et ouverts pour les trois régimes affichent une performance globale moyenne annuelle de près de 12%. De ce fait, il a été procédé, en fin d'année, à des opérations permettant la réalisation partielle de plus-values.

RÈGLEMENT ÉCHELONNÉ DES COTISATIONS

En 2021, l'IRCEC a simplifié la possibilité offerte aux cotisants de régler leurs cotisations de retraite complémentaire par paiements échelonnés. Une mise en place accélérée, compte tenu des conséquences de la crise sanitaire sur l'activité des artistes-auteurs. Ainsi, 1335 échéanciers de paiement ont été accordés en 2021, pour des durées comprises entre 3 et 36 mois.

MAINTIEN DE L'AIDE PANDÉMIE

L'enveloppe de 1 million d'euros dédiée à l'aide financière pandémie (AFP), reconduite pour l'année 2021 par le Conseil d'administration de l'IRCEC, a été répartie entre les trois régimes. Le montant moyen versé par dossier a été de 985 euros. Au total, 1 042 demandes ont été déposées. Les principaux bénéficiaires sont des graphistes (32%), des photographes (13%) et des artistes-auteurs dont la profession n'a pas été renseignée (12%).

COMPTE DE RÉSULTAT

	EXERCICE 20 21 EN €	EXERCICE 20 20 EN €
PRODUITS D'EXPLOITATION		
A - Produits de gestion technique	121 907 229	115 170 335
Cotisations sociales et produits affectés	114 650 681	108 750 469
Produits techniques	4 653 662	3 942 417
Reprises sur provisions et dépréciations	2 602 886	2 477 449
B - Produits de gestion courante	871 439	611 046
Ventes de produits et prestations de services	93 109	100 403
Divers produits de gestion courante	444 329	179 643
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	334 000	331 000
I - TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (A + B)	122 778 668	115 781 381
CHARGES D'EXPLOITATION		
C - Charges de gestion technique	48 654 811	56 182 555
Prestations sociales	43 722 724	42 622 076
Charges techniques, transferts, subventions et contributions	8 700	1 829
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	4 923 387	13 558 650
D - Charges de gestion courante	7 603 823	6 728 045
Achats	57 977	60 146
Autres charges externes	2 814 219	1 955 648
Impôts, taxes et versements assimilés	342 394	319 153
Charges de personnel	2 856 058	2 571 150
Diverses charges de gestion courante	45 491	43 584
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 487 685	1 778 364
II - TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (C + D)	56 258 634	62 910 600
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	66 520 034	52 870 781
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers sur opérations de gestion courante	29 287 532	1 437 153
Autres produits financiers et transferts de charges financières	1 497 473	1 554 059
III - TOTAL PRODUITS FINANCIERS	30 785 005	2 991 212
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges financières sur opérations de gestion courante	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	1 062 509	1 988 390
IV - TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	1 062 509	1 988 390
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	29 722 497	1 002 822
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	96 242 530	53 873 603
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	31 350 000
V - TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	31 350 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations techniques	1 500	500
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	-	16 850 681
VI - TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500	16 851 181
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-1 500	14 498 819
VII - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET ASSIMILÉS	170 601	100 000
Total impôts sur les bénéfices et assimilés	170 601	100 000
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	153 563 673	150 122 593
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	57 493 243	81 850 171
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (total produits - total charges)	96 070 429	68 272 422

BILAN ACTIF

	AU 31/12/2021			AU 31/12/2020
	BRUT	AMORT. & PROVISIONS	NET EN €	NET EN €
ACTIF IMMOBILISÉ				
A - Immobilisations incorporelles	4 275 962	3 457 166	818 796	1 300 912
Concessions, brevets, logiciels et droits similaires	4 176 628	3 457 166	719 462	1 299 712
Immobilisations incorporelles en cours	99 334	-	99 334	1 200
B - Immobilisations corporelles	29 967 888	2 301 153	27 666 735	28 022 225
Terrains	10 600 000	-	10 600 000	10 600 000
Constructions	18 947 968	2 093 278	16 854 690	17 279 556
Autres immobilisations corporelles	346 378	207 876	138 502	84 076
Immobilisations corporelles en cours	73 542	-	73 542	58 593
C - Immobilisations financières	488 730 575	1 552 193	487 178 382	410 519 329
Titres immobilisés	488 730 575	1 552 193	487 178 382	410 519 329
Dépôts et cautionnements versés	-	-	-	-
I - TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (A + B + C)	522 974 426	7 310 513	515 663 913	439 842 466
ACTIF CIRCULANT				
D - Stocks et en-cours	-	-	-	-
E - Avances et acomptes versés	68 896	19 638	49 258	182 035
Fournisseurs, interm. sociaux et prestataires débiteurs	68 896	19 638	49 258	182 035
F - Créances d'exploitation	107 183 372	66 479 838	40 703 533	45 613 873
Cotisants et comptes rattachés	98 574 463	66 479 838	32 094 625	37 783 515
Personnel et comptes rattachés	2 173	-	2 173	1 234
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 896	-	6 896	26 057
Entités publiques	8 139	-	8 139	6 667
Organismes et autres régimes de sécurité sociale	-	-	-	-
Débiteurs divers	8 530 883	-	8 530 883	7 665 190
Comptes transitoires	60 817	-	60 817	131 210
G - Disponibilités	298 227 484	1 233	298 226 251	278 695 199
Valeurs mobilières de placement	118 923 317	1 233	118 922 084	97 922 441
Banques, établissements financiers et assimilés	179 304 167	-	179 304 167	180 772 758
H - Régularisations	13 649	-	13 649	42 707
Charges constatées d'avance	13 649	-	13 649	42 707
II - TOTAL ACTIF CIRCULANT (D + E + F + G + H)	405 493 401	66 500 710	338 992 691	324 533 814
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF (I + II)	928 467 827	73 811 222	854 656 604	764 376 280

BILAN PASSIFAU 31/12/2021
EN €AU 31/12/2020
EN €

CAPITAUX PROPRES

A - Écarts de réévaluation		-
B - Autres réserves	746 528 731	678 256 309
Réserves de gestion technique-régime complémentaire RAAP	461 618 642	407 648 154
Réserves de gestion technique-régime complémentaire RACL	72 687 938	70 372 281
Réserves de gestion technique-régime complémentaire RACD	212 222 151	200 235 874
C - Report à nouveau	-	-
D - Résultats de l'exercice	96 070 429	68 272 422
Résultat de l'exercice-régime complémentaire RAAP	74 179 155	53 937 219
Résultat de l'exercice-action sociale RAAP	403 797	33 270
Résultat de l'exercice-régime complémentaire RACL	3 136 273	2 297 495
Résultat de l'exercice-action sociale RACL	108 507	18 162
Résultat de l'exercice-régime complémentaire RACD	17 798 179	11 864 429
Résultat de l'exercice-action sociale RACD	444 519	121 847
E - Subventions d'investissement	-	-
F - Provisions réglementées	-	-
I - TOTAL CAPITAUX PROPRES (A + B + C + D + E + F)	842 599 161	746 528 731

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Autres provisions pour charges	348 320	302 725
II - TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	348 320	302 725

DETTES

G - Dettes financières	62 730	62 151
Dépôts et cautionnements reçus	62 730	62 151
H - Cotisants créditeurs	6 279 061	13 370 865
Cotisants créditeurs	6 279 061	13 370 865
I - Dettes d'exploitation	5 244 433	3 698 058
Fournisseurs de biens et de services et comptes rattachés	873 180	1 028 211
Prestataires : versements directs aux assurés et aux allocataires	901 697	778 680
Personnel et comptes rattachés	291 152	264 100
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	389 072	354 418
État : impôts divers	684 485	521 790
Organismes et autres régimes de sécurité sociale	719 118	576 177
Créditeurs divers	105 341	137 526
Comptes transitoires	1 280 389	37 156
J - Régularisation	122 899	413 750
Produits constatés d'avance	122 899	413 750
III - TOTAL DES DETTES (G + H + I + J)	11 709 124	17 544 824

TOTAL GÉNÉRAL PASSIF (I + II + III)**854 656 604****764 376 280**

POLITIQUE DE PLACEMENTS ET GESTION DES RISQUES

PLACEMENTS FINANCIERS ET TRÉSORERIE EN € AU 31/12/21 (VALEURS BRUTES D'ACQUISITION)

	RAAP	RACD	RACL	TOTAL
TITRES IMMOBILISÉS BRUTS				
Fonds dédiés diversifiés	200 209 046	142 863 717	40 913 914	383 986 677
Fonds non cotés	18 819 143	11 609 189	2 960 689	33 389 021
Fonds immobilier papier	38 976 125	23 789 254	8 589 497	71 354 876
TOTAL TITRES IMMOBILISÉS BRUTS	258 004 314	178 262 160	52 464 100	488 730 574
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Fonds ouverts actions	40 595 724	-	-	40 595 724
Fonds ouverts obligations convertibles	32 143 969	20 304 869	4 809 123	57 257 961
Fonds ouverts obligations	10 000 000	9 000 000	2 000 000	21 000 000
FCP trésorerie	23 304	23 164	23 164	69 632
TOTAL VALEURS MOB. DE PLACEMENT	82 762 997	29 328 033	6 832 287	118 923 317
DISPONIBILITÉS*				
Banques comptes rémunérés	103 122 899	22 072 747	14 674 887	139 870 533
Banques comptes courants	37 340 927	758 412	1 334 295	39 433 634
TOTAL DISPONIBILITÉS	140 463 826	22 831 159	16 009 182	179 304 167
TOTAL PLACEMENTS ET DISPONIBILITÉS	481 231 137	230 421 352	75 305 569	786 958 058

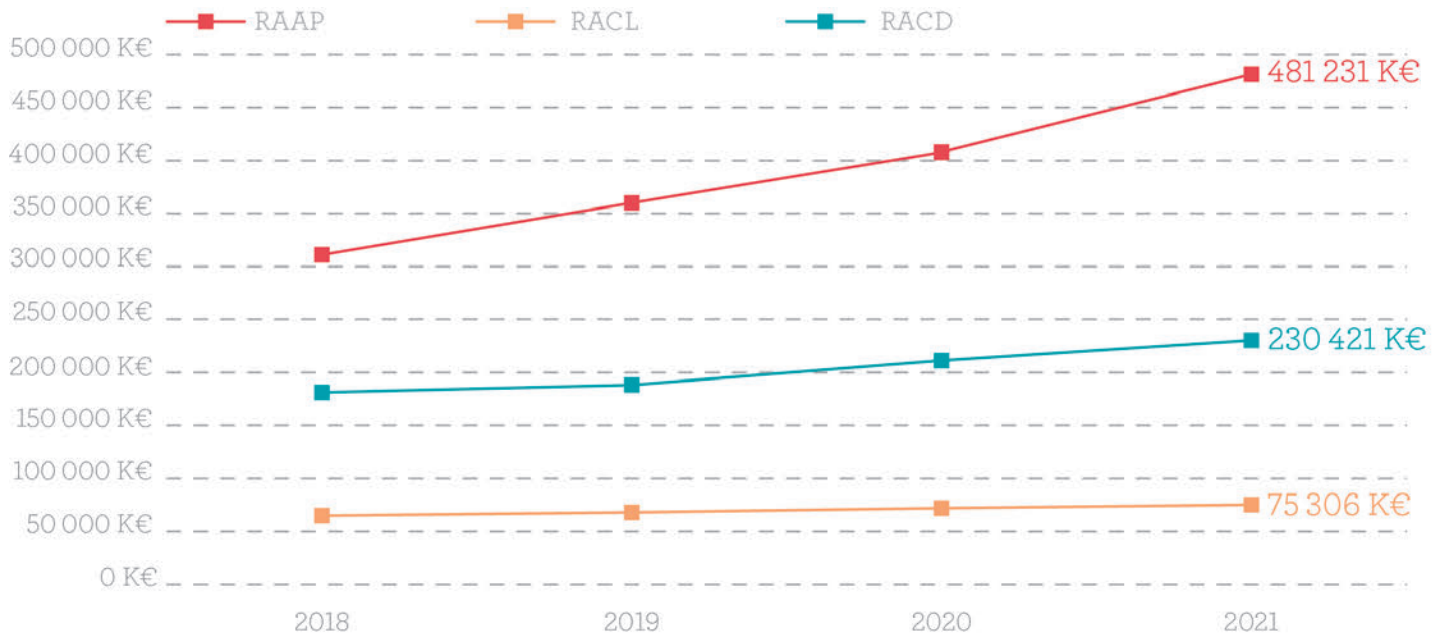
(*) Compte tenu de la situation des marchés financiers et de la crise sanitaire, les régimes conservent des liquidités pour assurer le paiement de tous les engagements : prestations, actions sociales, placements financiers et charges administratives

PLACEMENTS IMMOBILIERS (PIERRE) EN € AU 31/12/2021* (VALEURS BRUTES)

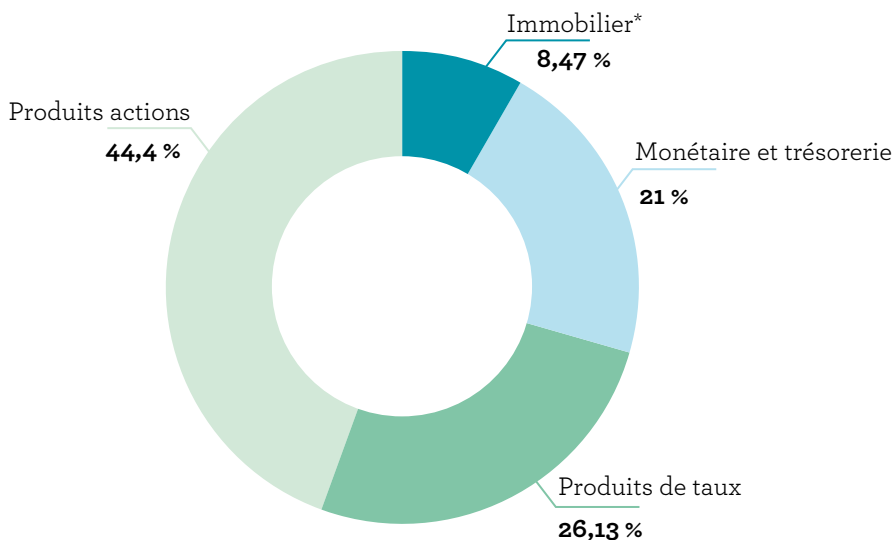
	RAAP	RACD	RACL	TOTAL
RUE DE LA VICTOIRE				
Quote-part siège social (en gestion administrative)	8 923 880	6 960 626	1 963 254	17 847 760
Quote-part en placements immobiliers (en gestion financière)	5 877 268	4 584 269	1 292 999	11 754 535
TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS	14 801 148	11 544 895	3 256 253	29 602 296

(*) Depuis la cession des immeubles en indivision, l'IRCEC a préféré investir dans l'immobilier « papier » (voir tableau ci-dessus).

ÉVOLUTION DES PLACEMENTS FINANCIERS ET TRÉSORERIE EN K€



RÉPARTITION DE L'ALLOCATION D'ACTIFS AU 31/12/2021 (VALEURS DE MARCHÉ)



(*) Fonds immobiliers « papier » et immobiliers « pierre » avec uniquement la partie en gestion financière.

Malgré un environnement troublé, le cycle économique a bien repris en 2021. Le soutien des États et des banques centrales a permis un rebond de l'économie. Les trois régimes de l'IRCEC ont enregistré une performance de 11 à 13 % sur leurs fonds dédiés et ouverts, au 31 décembre 2021. Dans le cadre de sa politique de placements et de gestion des risques, l'IRCEC a, pour chacun de ses régimes, suivi une stratégie adaptée avec des limites spécifiques. Ainsi, certains types de placements ont été exclus : les fonds spéculatifs, ou *hedge funds*, les produits structurés, les produits complexes, les matières premières, les investissements dans les paradis fiscaux et toute opération à effet de levier.

INVESTIR DE MANIÈRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

L'IRCEC est devenue signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI). Cette adhésion marque une étape importante dans une démarche initiée par la Caisse en 2017 et poursuivie depuis de façon progressive et pragmatique.

Convaincue qu'un organisme de protection sociale disposant de réserves ne peut pas se désintéresser de la nature de ses placements, l'IRCEC a rejoint les signataires des Principes pour l'investissement responsable (PRI) en novembre 2021. Lancé à l'initiative des Nations unies et de grands investisseurs institutionnels, ce réseau regroupant près de 4 000 signataires dans le monde, dont 300 en France, a pour objectif d'œuvrer dans un système financier plus soucieux des normes sociales, environnementales et de gouvernance.

La gestion financière de l'IRCEC intègre déjà depuis 2017 les notions portées par l'accord de Paris de 2015, incluant les risques et les conséquences du réchauffement climatique dans notre activité. La Caisse nationale de retraite complémentaire des artistes-auteurs a pris soin de renforcer, au moment de son autonomie, la prise en compte des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), tant dans sa gestion quotidienne que dans ses investissements et ses placements financiers. Un choix stratégique dont l'adhésion aux Principes pour l'investissement responsable marque une étape importante.

Au-delà de la mesure de l'empreinte carbone de ses portefeuilles de valeurs mobilières, l'IRCEC souligne, au sein de sa politique de placements et de gestion des risques, ses engagements dans la lutte contre le réchauffement climatique. Les administrateurs de l'IRCEC se sont vus proposer, en juin 2018, une formation sur les enjeux de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Dans ce cadre, et depuis 2021, l'IRCEC livre chaque semestre aux membres des Commissions de placements un rapport de synthèse. Celui-ci inclut :

- la mesure de l'empreinte carbone des portefeuilles de réserves ;
- les émetteurs proposant des solutions environnementales ;
- le pourcentage du portefeuille aligné avec les objectifs de développement durable (selon le Pacte mondial des Nations unies) ;
- le score de transition vers une économie bas carbone.

Tout en conservant ses objectifs de rendement nécessaires à la pérennité des trois caisses, l'IRCEC a, jusqu'à présent, décidé de favoriser les comportements vertueux, quel que soit le secteur, pour réduire ses émissions carbone. L'IRCEC étudie ainsi régulièrement les possibilités d'investissement sur les thèmes suivants : énergies renouvelables et technologies innovantes, efficacité énergétique, nouvelles normes thermiques, amélioration de la gestion de l'eau et des déchets, protection de la biodiversité, transports propres.

L'analyse de l'impact énergétique et environnemental est couplée à celle des perspectives de rendement et à celle des risques en portefeuille. En outre, la plupart des sociétés de gestion des fonds dédiés de l'IRCEC mettent en œuvre une approche ESG. Un échange est mené avec leurs gérants afin de poursuivre l'analyse de ces fonds, dans le respect de la réglementation européenne Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR). Il est notamment prévu, au 31 décembre 2022, une classification SFDR article 8 pour l'ensemble des fonds dédiés et pour une majorité des fonds ouverts et non cotés prenant en compte les problématiques ESG. Les travaux se poursuivent afin d'amener la politique climat, ainsi que la politique ESG de l'IRCEC, dans le cadre d'une approche dynamique de réduction des émissions carbone, à moyen-long terme.

2017

Inscription dans notre gestion financière des notions portées par l'accord de Paris sur le climat

ESG

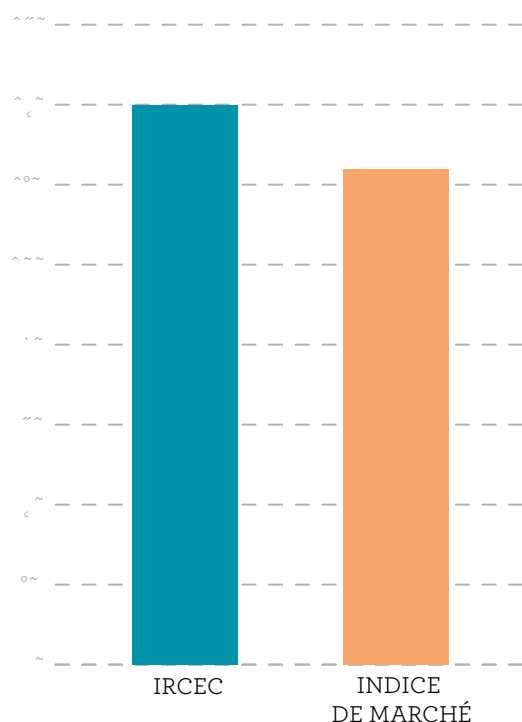
Le terme facteurs ESG se rapporte aux pratiques environnementales, sociales et de gouvernance d'une société

NOTE DE QUALITÉ ESG

	IRCEC	INDICE DE MARCHÉ
Note	7,7	7,5
Différence	0,2	

Au 31 décembre 2021, la notation moyenne des titres dans les portefeuilles dédiés à l'IRCEC (notation mesurée sur plus d'une centaine de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) s'élève à 7,7 sur une échelle de 10, contre 7,1 en 2020.

TONNES DE CO₂/M€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES



Les titres présents dans le portefeuille de l'IRCEC ont une empreinte carbone (mesurée par les émissions de CO₂ nécessaires à leur activité) dans la moyenne du marché.

Une politique de placement et une gestion de la trésorerie structurées, diversifiées et pilotées

Dans le respect de la réglementation et des allocations stratégiques d'actifs votées en Conseil d'administration, l'IRCEC poursuit sa politique de placements et de gestion des risques. Chaque régime possède son Conseil d'administration et sa Commission de placements.

La crise sanitaire fait partie, à juste titre, des risques contre lesquels notre Caisse a souhaité se prémunir. Depuis le début de la crise, la direction de l'IRCEC planifie et contrôle de très près les besoins de trésorerie des trois régimes afin de s'assurer du respect de tous les engagements pour les deux années à venir, aussi bien pour la gestion technique (versement des pensions et action sociale) qu'administrative.

À aucun moment, l'IRCEC n'a eu besoin de céder ses placements, ni de recourir à des aides extérieures pour couvrir ses engagements, une trésorerie de précaution ayant été constituée. L'année 2021 a été globalement favorable à nos placements financiers. Les administrateurs des régimes de l'IRCEC ont ainsi pu décider de procéder en fin d'année à quelques « allers-retours » de fonds dédiés, d'une part pour respecter les allocations d'actifs, et d'autre part, pour réaliser partiellement des plus-values. Par ailleurs, les administrateurs de l'IRCEC ont souhaité, tout en plaçant les réserves des régimes de manière avisée et diversifiée, en fonction des besoins de chacun des régimes, et dans le cadre de limites de risques validées, contribuer au développement de notre économie. Ainsi, l'IRCEC a continué d'investir dans des entreprises non cotées, par le biais de fonds de dettes ou de Private Equity, littéralement capitaux propres privés ou non cotés.

Cette politique de placements diversifiée et pilotée, excluant tout placement spéculatif ou non conforme aux critères éthiques de l'IRCEC, a porté ses fruits depuis de nombreuses années. Les réserves de l'IRCEC ont ainsi pu dégager une performance positive de 9%.

IRCEC

BUREAU

Président : LEMAÎTRE Patrick
Premier vice-président : DUTAILLIS Olivier
Second vice-président : BÉRAUD Luc

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs titulaires
(par ordre alphabétique)

Administrateurs suppléants
(par ordre de convocation)

RAAP

COURTOIS Hélène,
DUTAILLIS Olivier
(président du RAAP),
MESTAS Joëlle

DUIGOU Lionel

RACD

BÉRAUD Luc (président du
RACD), FANSTEN Jacques,
VAN EFFENTERRE
Bertrand

GARENQ Vincent,
LAMARI Nadine

RACL

LEMAÎTRE Patrick
(président du RACL),
LEMESLE Claude,
PERATHONER Serge

DELEVINGNE Olivier,
BERTRAN Vanessa

COMMISSIONS

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET D'INAPTITUDE

Administrateurs titulaires
(par ordre de convocation)

Administrateurs suppléants
(par ordre de convocation)

VAN EFFENTERRE
Bertrand (IRCEC), KOHL
Brigitte (RAAP), MILLER-
WAGNER Christine (RACD),
LEMESLE Claude (RACL)

MESTAS Joëlle (IRCEC),
COURTOIS Hélène (RAAP),
LAMARI Nadine (RACD),
DAROY Julie (RACL)

COMMISSION DES MARCHÉS PUBLICS

BERTRAN Vanessa (IRCEC),
BAYARD Marie-Noëlle
(RAAP), DUNOYER
DE SEGONZAC Louis
(RACD), PERATHONER
Serge (RACL)

LAMARI Nadine (IRCEC),
SALLES Anne-Sophie
(RAAP), VAN EFFENTERRE
Bertrand (RACD),
DELEVINGNE Olivier
(RACL)

COMMISSION DE RECOURS AMIABLE ET D'ADMISSION EN NON-VALEUR

BÉRAUD Luc (IRCEC),
MESTAS Joëlle (RAAP),
BOTTI Christophe (RACD),
DAROY Julie (RACL)

DUIGOU Lionel (IRCEC),
COURTOIS Hélène (RAAP),
VAN EFFENTERRE
Bertrand (RACD),
BERTRAN Vanessa (RACL)

COMMISSION PERMANENTE DE CONTRÔLE (par ordre alphabétique)

BAYARD Marie-Noëlle (RAAP), BERTRAN Vanessa (RACL),
BOTTI Christophe (RACD)

RAAP

BUREAU

Président : DUTAILLIS Olivier
Vice-présidente : BAYARD Marie-Noëlle
Membres (par ordre alphabétique) : BERTRAN Vanessa,
BUXIN Frédéric, MESTAS Joëlle

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs titulaires
(par ordre alphabétique)

Administrateurs suppléants
(par ordre de convocation)

COLLÈGE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DE MUSIQUE

DELEVINGNE Olivier,
PERATHONER Serge

BERTRAN Vanessa,
BERNARD Jean-Michel

COLLÈGE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES ET AUTEURS DE FILMS

DUTAILLIS Olivier,
SALLES Anne-Sophie

BUC Brigitte,
NILLY Yves

COLLÈGE DES AUTEURS D'ŒUVRES GRAPHIQUES PLASTIQUES ET PHOTOGRAPHIQUES

ADELINIE Marie,
CHARZAT Bruno,
COURTOIS Hélène,
DUBOIS France,
DUIGOU Lionel,
MESTAS Joëlle,
ROMERO Tony,
TUSINSKI Sylvie

BAYARD Marie-Noëlle,
COMTE Henri,
BUXIN Frédéric,
GAUCKLER Philippe,
MEDALE Claude,
CASPAR François

COLLÈGE DES ÉCRIVAINS ET TRADUCTEURS LITTÉRAIRES

BESSORA,
GEPNER Corinna

LE BRUN Dominique

COLLÈGE DES PRESTATAIRES

KOHL Brigitte,
VLERICK Colette

DJIVANIDES Jean-Pierre,
LÉPINE Mireille

Invités : BÉRAUD Luc (en sa qualité de président du RACD),
LEMAÎTRE Patrick (en sa qualité de président du RACL)

COMMISSIONS

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET D'INAPTITUDE

Administrateurs titulaires
(par ordre alphabétique)

Administrateurs suppléants
(par ordre de convocation)

BERTRAN Vanessa,
COURTOIS Hélène,
DJIVANIDES Jean-Pierre,
MESTAS Joëlle

DUIGOU Lionel,
KOHL Brigitte,
LE BRUN Dominique,
ADELINE Marie

COMMISSION DES PLACEMENTS

Président de droit : DUTAILLIS Olivier
Membres : BESSORA, BUXIN Frédéric

RACD

BUREAU

Président : BÉRAUD Luc

Vice-présidente : FREGONESE Anna

Membres (par ordre alphabétique) : DUNOYER DE SEGONZAC Louis, LAMARI Nadine, VENHARD Gilles

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs titulaires
(par ordre alphabétique)

Administrateurs suppléants
(par ordre de convocation)

REPRÉSENTANT LES COTISANTS

BOTTI Christophe,
FREGONESE Anna,
GARENQ Vincent,
LAMARI Nadine

PAILLIEUX Charlotte,
DUNOYER DE SEGONZAC
Louis, GUÉRIN François,
DELPLANQUE Lionel

REPRÉSENTANT LES PRESTATAIRES

BÉRAUD Luc,

VAN EFFENTERRE Bertrand

FANSTEN Jacques,

MILLER-WAGNER Christine

REPRÉSENTANT LES PRODUCTEURS

VENHARD Gilles

Invités : DUTAILLIS Olivier (en sa qualité de président du RAAP),
LEMAÎTRE Patrick (en sa qualité de président du RACL)

COMMISSIONS

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET D'INAPTITUDE

Administrateurs titulaires
(par ordre alphabétique)

Administrateurs suppléants
(par ordre de convocation)

BOTTI Christophe,
LAMARI Nadine,
MILLER-WAGNER Christine,
VENHARD Gilles

FREGONESE Anna,
GARENQ Vincent,
VAN EFFENTERRE
Bertrand

COMMISSION DES PLACEMENTS

Président de droit : BÉRAUD Luc

Membres : DUNOYER DE SEGONZAC Louis,
VAN EFFENTERRE Bertrand

RACL

BUREAU

Président : LEMAÎTRE Patrick

Vice-présidente : BERTRAN Vanessa

Membres (par ordre alphabétique) : DELEVINGNE Olivier,
LEMESLE Claude, PERATHONER Serge

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs titulaires
(par ordre alphabétique)

Administrateurs suppléants
(par ordre de convocation)

REPRÉSENTANT LES COTISANTS

ANAÏS Élisabeth,
BERTRAN Vanessa,
DELEVINGNE Olivier,
PERATHONER Serge

CARCELES Martial,
KOCOUREK Frédéric,
BERNARD Jean-Michel,
CHAHINE Khalil

REPRÉSENTANT LES PRESTATAIRES

LEMAÎTRE Patrick,
LEMESLE Claude

DAROY Julie,
RIVIÈRE Jean-Max

Invités : BÉRAUD Luc (en sa qualité de président du RACD),
DUTAILLIS Olivier (en sa qualité de président du RAAP)

COMMISSIONS

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET D'INAPTITUDE

Administrateurs titulaires
(par ordre alphabétique)

Administrateurs suppléants
(par ordre de convocation)

ANAÏS Élisabeth,
DAROY Julie,
LEMESLE Claude,
PERATHONER Serge

LEMAÎTRE Patrick,
DELEVINGNE Olivier,
KOCOUREK Frédéric,
BERNARD Jean-Michel

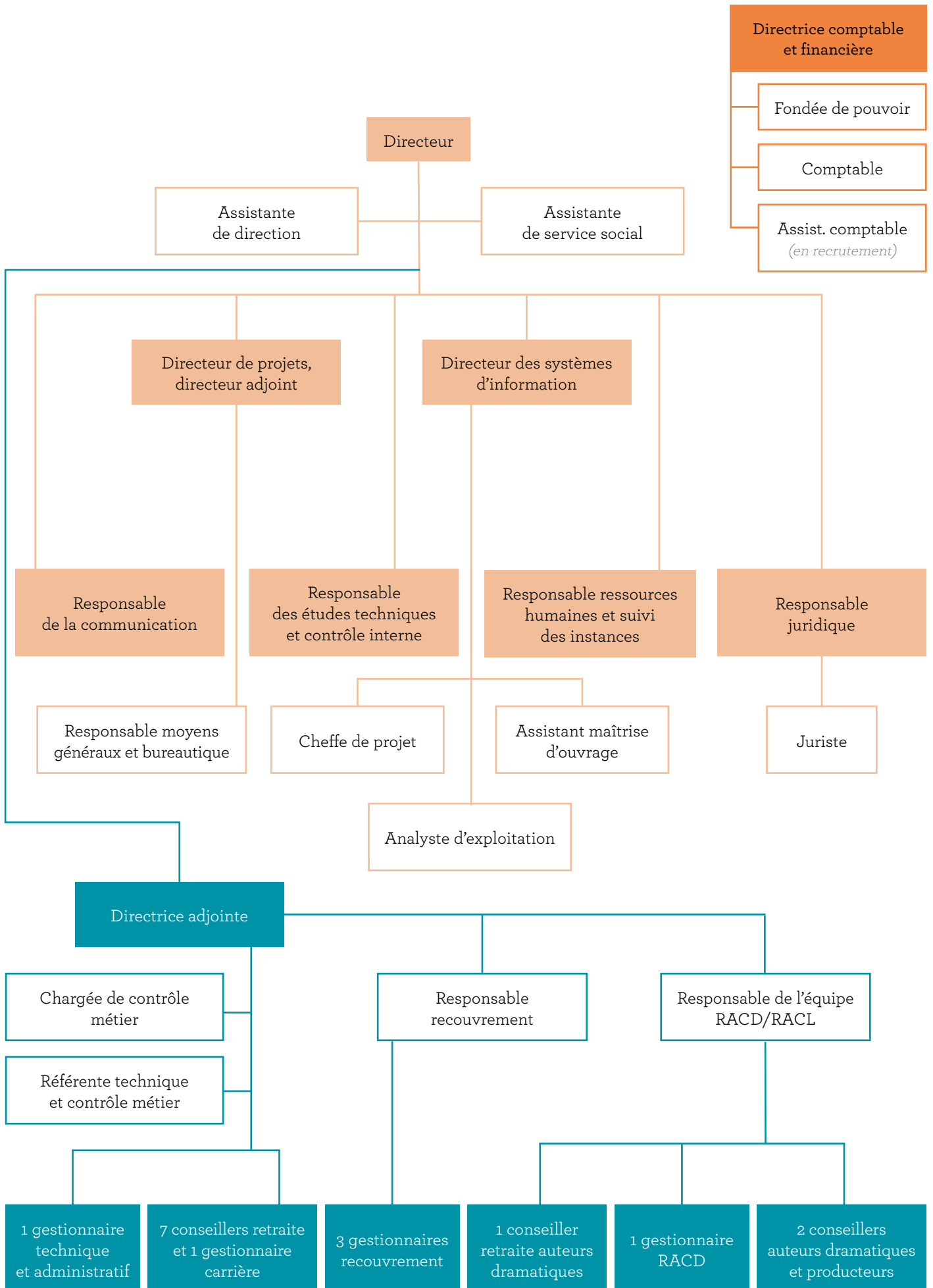
COMMISSION DES PLACEMENTS

Président de droit : LEMAÎTRE Patrick

Membres : CARCELES Martial, LEMESLE Claude

LE TRAVAIL DE LA COMMISSION DE RECOURS AMIABLE

La Commission de recours amiable (CRA) est une émanation du Conseil d'administration qui a pour mission de statuer sur les réclamations formulées par les adhérents contre les décisions prises par l'IRCEC au titre d'un ou de plusieurs régimes qu'elle gère. Ses décisions sont formalisées dans un procès-verbal transmis à la Mission nationale de contrôle (MNC), qui s'assure de la légalité des décisions prises et les valide ou les rejette. Sur l'année 2021, les membres de la CRA de l'IRCEC se sont prononcés sur 495 dossiers. Les principaux motifs de recours ont porté sur des demandes de révision de cotisations à la baisse (207 dossiers), des contestations d'affiliation de fonctionnaires (83 dossiers) et des demandes de cotisations volontaires (49 dossiers).



Directeur de la publication : Victor Galvao

Responsable éditoriale, rédaction : Candice Moors

Conception, maquette et infographie, mise en page, rédaction et correction : Agence Dos Carré

Crédits (photographies et illustrations) : FaMo (couv.), Christian Chamourat (pp. 3, 6 et 10), JMS (p. 7) et Kandix (p. 8)

Impression : Paragon

© IRCEC, 2^e semestre 2022

IRCEC

30, rue de la Victoire, Paris-9^e
M° Le Peletier ou RER Auber

Horaires d'accueil

Du lundi au vendredi
de 9h45 à 16h30

www.ircec.fr



Caisse nationale de retraite complémentaire des artistes-auteurs